

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JANVIER 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 12ième jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 décembre 1947 est lu et adopté.

Règlement
No 15-S:
adoption -
re: paie-
ment de
l'eau

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le règlement intitulé No 15-S, règlement amendant le règlement No 15 de l'aqueduc en ce qui a trait au paiement de l'eau, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu de
la séance
du 22 dé-
cembre
1947 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 22 décembre 1947, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Requête -
Association
Athlétique
des Employés
de la Waya-
gamack

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que la requête de Monsieur V. Sauvageau et autres demandant l'autorisation à ce Conseil de se former en association sous le nom de "L'Association Athlétique des Employés de Wayagamack" soit approuvée conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

ADOPTE

Cession de
rues à la
Cité par
Central
Mortgage &
Housing
Corporation

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me J. A. Donat Chagnon, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel Central Mortgage and Housing Corporation cède à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00, les lots Nos 195, 196, 201, 234, 254, 256, 257, 259 et 260 de la subdivision officielle du lot No 1119 du cadastre officiel de la Cité. L'emplacement des dits lots étant désigné comme rues au plan de subdivision officielle et devant servir comme telles pour l'usage du public. La présente cession comprend aussi les lots Nos 197, 255, 258 et 261 de la subdivision officielle du lot No 1119 du cadastre officiel de la Cité devant être utilisés comme parcs.

ADOPTE

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JANVIER 1948

Sympathies
à la famil-
le Joseph
Gélinas

Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières
ayant appris avec un profond regret la mort de M. Joseph Gélinas,
ex-maire de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Conseil prie Madame Gélinas, ainsi que tous les
membres de sa famille, de bien vouloir agréer l'expression de
ses plus sincères condoléances.

ADOpte

La séance est ensuite levée.

Gargis Bouchard
GREFFIER

Arthur Rousseau
MAIRE

LUNDI, LE 26ième JOUR DE JANVIER 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 26ième jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQVIN
	J.-Alb.	DURAND
	J.-Arthur	GUIMONT
	Albert	PAQUIN
	Médéric	DUFRESNE
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 janvier 1948 est lu et adopté.

Avis de
motion,
re: rég.
No 31-C -
Exposition

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 31-C concernant la Commission du Terrain de l'Exposition, en ce qui a trait à la nomination des membres de la dite Commission.

Lu en Conseil ce 26 janvier 1948.

(signé) Charles P. Rocheleau

Compte
rendu du
12 janvier
1948 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 12 janvier 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte
rendu du
19 janvier
1948 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 19 janvier 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
payés pour
décembre
1947 - ra-
tification

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux
SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le bordereau de comptes, liste de paie, etc., pour le mois de décembre 1947, au montant de \$528,842.76, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à
payer pour
décembre
1947 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que les comptes à payer pour le mois de décembre 1947, au montant de \$19,121.46, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LUNDI, LE 26ième JOUR DE JANVIER 1948

Mutations
immobilières
décembre
1947

Vu le rapport No 47-12 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de décembre 1947;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Convention
entre la
Cité et
M. Philippe
Pothier,
re: entre-
tien chemin

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de convention intervenue entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et M. Philippe Pothier, de la Pointe-du-Lac, relativement à l'entretien d'une partie du chemin Ste-Marguerite sur une longueur d'environ huit arpents, pendant la saison d'hiver 1947-1948, moyennant la somme à être payée par M. Philippe Pothier, de \$15.00 l'heure pour le travail exécuté au moyen d'un souffleur et de \$2.50 l'heure pour le travail exécuté au moyen d'un camion muni d'une grappe, le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de convention qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Salaires
de Son
Honneur
le Maire
et de MM.
les Eche-
vins

Vu l'augmentation du coût de la vie et l'augmentation des dépenses et frais de représentation inhérents aux fonctions du maire et des échevins;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que la Législature soit priée de permettre un amendement au bill actuel de la Cité pour porter à \$1800.00 par année, la somme allouée aux échevins pour frais de représentation, et \$5000.00 celle allouée au maire pour les mêmes fins, et ce à compter du 1er janvier 1948.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de M. J.-
Antoine
Vézina, re:
prêt aux
incendiés
de 1908

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J. A. Donat Chagnon, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. J.-Antoine Vézina, pour la somme de \$12,000.00 originairement prêtée par la Cité à M. Adélaré Gauthier, par acte du 20 décembre 1909, devant Me T. E. Normand, notaire, et accordant mainlevée de l'hypothèque de la Cité sur les lots Nos 732 et 733 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Guy Bouchard
GREFFIER

Arthur Rousseau
MAIRE

LUNDI, LE 2ième JOUR DE FEVRIER 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 2ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQVIN
	J.-Alb.	DURAND
	J.-Arthur	GUIMONT
	Albert	PAQUIN
	Médéric	DUFRESNE
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 janvier 1948 est lu et adopté.

Règlement
No 31-D:
adoption,
re: Com-
mission
de l'Ex-
position

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que le règlement intitulé No 31-D, règlement amendant le règlement No 31-C du Département et de la Commission du Terrain de l'Exposition, en ce qui a trait à la nomination des membres de la Commission, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de M. Oliva
Boisvert

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Oliva Boisvert, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 16 novembre 1946 passé devant Me J. A. Villeneuve, notaire.

ADOPTE

Avance de
l'heure

Vu la demande faite au Conseil par "The Railway Association of Canada" en date du 19 janvier 1948, annexée à la présente résolution;

Attendu que dans l'opinion du Conseil il est dans l'intérêt public que le temps réglementaire soit avancé d'une heure pendant la belle saison;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le temps réglementaire dans la Cité des Trois-Rivières soit avancé d'une heure à compter du 25 avril 1948 à 12 hres .01 minute du matin jusqu'au 26 septembre à 12 hres .00 p.m., ce changement étant subordonné à l'autorisation du Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce, selon l'article 5 du chapitre 2, S.R.Q. 1941.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 16ième JOUR DE FEVRIER 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 16ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU
	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	Albert PAQUIN
	J.-Médéric DUFRESNE
	Emett BOLAND
	J.-Amédée DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 février 1948 est lu et adopté.

Avis de
motion:
fermeture
de la rue
Denoue

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue Denoue.

Lu en Conseil ce 16 février 1948.

(signé) J. A. DesRuisseaux

Avis de
motion:
règ. 28-G:
concession
d'emplace-
ments dans
la Commune

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 28-F concernant la concession d'emplacements dans la Commune en ce qui a trait à la concession proprement dite des terrains et à leur prix d'achat.

Lu en Conseil ce 16ième jour de février 1948.

(signé) J.-Alb. Durand

Compte rendu
du 26 janv.
1948: adop-
tion

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland
SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 26 janvier 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte rendu
du 2 février:
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Méd. Dufresne
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 2 février 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LUNDI, LE 16ième JOUR DE FEVRIER 1948

Comptes à
payer pour
décembre
1947 -
approbation

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que les comptes à payer pour le mois de décembre 1947, au montant de \$5,692.71, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Convention
entre la Cité
et la Corpo-
ration de la
Paroisse des
Trois-Riviè-
res, re: ent-
retien che-
min Ste-Mar-
guerite et
autres - hi-
ver 1947-48

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de convention intervenue entre la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières relativement à l'entretien des chemins ou parties de chemins suivants pendant la saison d'hiver 1947-1948: 1o. le chemin Ste-Marguerite, sur une distance d'environ 3 $\frac{1}{2}$ milles; 2o. le chemin Des Forges, soit une distance d'environ 5 milles; 3o. les quatre rues de la Mission Ste-Thérèse, soit une longueur d'environ 4000 pieds; 4o. une partie de la route du Rochon, sur une longueur d'environ 500 pieds, moyennant la somme à être payée par la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières de \$15.00 l'heure pour le travail exécuté au moyen d'un souffleur et de \$2.50 l'heure pour le travail exécuté au moyen d'un camion muni d'une gratte, le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de convention qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Convention
entre la Cité
et M. Thomas
Garceau, re:
entretien
partie chemin
Ste-Margueri-
te - hiver
1947-48

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de convention intervenue entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et M. Thomas Garceau, de la Pointe-du-Lac, relativement à l'entretien d'une partie du chemin Ste-Marguerite sur une longueur d'environ trois quarts ($\frac{3}{4}$) de mille, pendant la saison d'hiver 1947-1948, moyennant la somme à être payée par M. Thomas Garceau, de \$15.00 l'heure pour le travail exécuté au moyen d'un souffleur et de \$2.50 l'heure pour le travail exécuté au moyen d'un camion muni d'une gratte, le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de convention qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Ponts St-
Maurice:
cession

ATTENDU qu'en vertu du statut 11 George VI, chapitre 84, article 22, le Conseil de la Cité des Trois-Rivières est autorisé, sur simple résolution, à céder au Gouvernement de la Province les terrains requis par le Gouvernement en rapport avec la construction des nouveaux ponts sur la rivière St-Maurice, ainsi que les anciens ponts, et cela, aux conditions convenues entre le Conseil et le Ministre des Travaux Publics;

ATTENDU que les nouveaux ponts ont été construits par le Gouvernement qui se charge de leur entretien à l'avenir, le tout au grand soulagement des contribuables de la Cité;

ATTENDU que le Gouvernement demande au Conseil de lui céder les vieux ponts et le terrain faisant partie de la rue St-Maurice entre les vieux ponts, sur l'île St-Christophe;

LUNDI, LE 16ième JOUR DE FEVRIER 1948

ATTENDU que le Gouvernement demande que le dit terrain, de même que le terrain servant d'assiette au nouveau chemin entre les deux ponts, les dits nouveaux ponts, leurs approches et leurs accessoires, soient déclarés exempts de toutes taxes;

ATTENDU que dans l'opinion du Conseil, les conditions du Gouvernement sont justes, raisonnables et généreuses et qu'il y a lieu de les accepter;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Méd. Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un contrat préparé par Me Victor Abran, N.P., en vertu duquel la Cité cède gratuitement au Gouvernement de la Province de Québec tout ce que mentionné ci-dessus et accorde l'exemption de taxes demandée et le dit Gouvernement se charge de la construction et de l'entretien des nouveaux ponts en voie de complétion, le tout suivant les clauses et conditions du dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Condoléances aux familles Garceau et Guimont

Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières ayant appris avec un profond regret la mort de M. Jacques Garceau, fils de M. Hormisdas Garceau et petit-fils de M. l'échevin J.-Arthur Guimont;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le Conseil prie M. Hormisdas Garceau ainsi que tous les membres de sa famille, et particulièrement M. l'échevin J.-Arthur Guimont, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTE

Séance ajournée à jeudi le 19 février 1948

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que la séance régulière du 16 février 1948 soit ajournée à jeudi, le 19 février 1948, à 8.30 hres du soir.

ADOPTE

Advenant 8:30 hres, jeudi soir, le 19 février 1948, la séance régulière du 16 février 1948 se continue.

Etaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Frédéric	POLIQVIN
	J.-Alb.	DURAND
	J.-Arthur	GUIMONT
	Albert	PAQUIN
	Médéric	DUFRESNE
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEAUX

LUNDI, LE 16 FEVRIER, ajournée au 19 FEVRIER 1948

Avis de
motion, re:
taux de la
taxe immobi-
lière

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 25 concernant le taux de la taxe générale sur les immeubles.

Lu en Conseil ce 19ième jour de février 1948.

(signé) Emett Boland

Quittance à
M. Henri
Gendron

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Henri Gendron, pour la somme de \$40.00 due à la Cité, en vertu d'un acte de vente en date du 26 juillet 1946, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire.

ADOPTE

Félicita-
tions à
M. Emile
Jean

ATTENDU que Monsieur Emile Jean, gérant du journal "LE NOUVELLISTE", a reçu dernièrement des mains du Gouverneur Général du Canada, Lord Alexander de Tunis, la médaille de Commandeur de l'Ordre de l'Empire Britannique;

ATTENDU que cette haute distinction a été accordée à Monsieur Jean en reconnaissance des services distingués qu'il a rendus et pour la constante collaboration qu'il a fournie au comité de publicité des finances de guerre;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, se réjouit beaucoup de cet insigne témoignage d'appréciation en l'honneur de Monsieur Emile Jean et le prie d'agréer tant en son nom qu'en celui de toute la population trifluvienne l'expression de ses plus vives et sincères félicitations.

ADOPTE

Félicita-
tions à
M. Clément
Marchand

ATTENDU que Monsieur Clément Marchand, poète et journaliste, a été élu membre de la Société Royale du Canada;

ATTENDU que la Société Royale du Canada, en accueillant Monsieur Marchand, a voulu non seulement rendre hommage à ce jeune et brillant écrivain mais surtout reconnaître la haute valeur de ses oeuvres littéraires;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Conseil s'enorgueillit à juste titre de ce grand honneur qui rejaillit sur toute la ville et prie Monsieur Clément Marchand de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations.

ADOPTE

Budget
1948 -
adoption

ATTENDU que les revenus probables pour l'année 1948 se chiffrent à la somme de \$2,430,625.00 suivant un projet annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour la dite année s'élèvent à la somme de \$2,295,150.00 tout en laissant une réserve de \$135,475.00;

LUNDI, LE 16 FEVRIER, ajournée au 19 FEVRIER 1948

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que le projet de budget suivant rapport ci-annexé soit adopté et que la somme de \$2,295,150.00 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1948.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Georges Baurin
GREFFIER

Arthur Poussau
MAIRE

LUNDI, LE 1er JOUR DE MARS 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 1er jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

- | | | |
|-------------------------|------------|--------------|
| Son Honneur le Maire: | Arthur | ROUSSEAU |
| Messieurs les Echevins: | Charles | ROCHELEAU |
| | Frédéric | POLIQVIN |
| | J.-Alb. | DURAND |
| | J.-Arthur | GUIMONT |
| | Albert | PAQUIN |
| | J.-Médéric | DUFRESNE |
| | Emett | BOLAND |
| | J.-Amédée | DESRUISSEaux |

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 février 1948, ajournée au 19 février 1948, est lu et adopté.

Avis de motion - règ. No 13-AAZ, re: annonces, etc.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité, pour remplacer la section 23 du dit règlement telle qu'édictee par le règlement No 13-AAZ du 27 janvier 1947, ayant trait aux placards, annonces, prospectus et autres articles.

Lu en Conseil ce 1er jour de mars 1948.

(signé) J.-Médéric Dufresne

Avis de règlement - d'emprunt

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement pour emprunter une somme n'excédant pas \$1,250,000.00 afin de pourvoir à l'exécution de certains travaux de pavage, la pose de tuyaux d'égout et d'aqueduc, l'ouverture, le nivellement, l'expropriation de certaines rues et parcs et l'aménagement de parcs.

Lu en Conseil ce 1er mars 1948.

(signé) Frédéric Poliquin

Avis de motion - règ. 13 re: circulation

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité, en ce qui a trait à la circulation et au stationnement sur certaines rues.

Lu en Conseil ce 1er mars 1948.

(signé) Charles P. Rocheleau

Règ. No 25-X, re: taxes - adoption

- PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland
- SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que le règlement intitulé No 25-X, règlement amendant le règlement No 25 du 30 janvier 1925, concernant l'imposition de certaines taxes dans la Cité, en ce qui a trait au taux de la taxe générale, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 1er JOUR DE MARS 1948

Règlement
No 13-AAZ-3,
re: fermeture
rue Denoue -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-3, règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue Denoue, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTÉ

Règlement
No 28-G, re:
emplacements
dans la Com-
mune -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que le règlement intitulé No 28-G, règlement amendant le règlement No 28-F du 12 novembre 1946 concernant les emplacements dans la Commune, en ce qui a trait à leur concession et prix de vente, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTÉ

Compte rendu
du 16 février
1948: adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 16 février 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Condoléances
re: décès
Madame Léon
Pelletier

Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières ayant appris avec un profond regret la mort de Madame Léon Pelletier, mère de Son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier, évêque des Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le Conseil, tant en son nom qu'en celui de tous les citoyens des Trois-Rivières, prie Son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier ainsi que les membres de sa famille de bien vouloir agréer l'expression de ses plus vives et sincères condoléances.

ADOPTÉ

Autorisation
au maire de
signer plan
et livre de
renvoi, re:
lot No 22-52

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par Paul-Ed. Dufresne, Arpenteur-Géomètre, concernant la description du lot No 2252 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTÉ

Mutations
immobilières
janvier/48

Vu le rapport No 48-1 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de janvier 1948.

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

LUNDI, LE 1er JOUR DE MARS 1948

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Quittance
à M. Arthur
Duchesne

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Arthur Duchesne, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 28 septembre 1946 passé devant Me Léo Leblanc, notaire.

ADOPTE

Quittance
à M. Ernest
Milette

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Ernest Milette, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 20 juillet 1946, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire.

ADOPTE

Subdivision
partie lot
1119 de M.
Marcel
Laflamme

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que le Conseil donne son approbation au plan montrant un projet de subdivision d'une partie du lot No 1119 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, appartenant à M. Marcel Laflamme, conformément à la section 4 du règlement No 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité; l'emplacement des rues projetées au dit plan de subdivision devant être cédé à la Cité par acte passé devant notaire.

ADOPTE

Amendement
au bill 144
re: Fabrique
Notre-Dame

ATTENDU que le Révérend Père Augustin Buisson, O.F.M., curé de la paroisse de Notre-Dame des Sept Allégresses, s'est présenté le 26 février 1948 devant la Commission Permanente pour demander que les immeubles acquis en mars 1947 par la dite Fabrique et portant le No de cadastre 1164-38, destinés à l'agrandissement de la salle paroissiale de la dite paroisse, jouissent de la même exemption de taxes que celle accordée par l'article 26 de la loi 3 George VI, chapitre 107;

ATTENDU que dans l'opinion du Conseil, il y a lieu de se rendre à cette demande;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que le bill No 144 de la Cité, actuellement devant la Législature, soit amendé en remplaçant le paragraphe 15 du dit bill par les suivants:

"15. L'article 26 de la loi 3 George VI, chapitre 107, est amendé en insérant entre le premier et le deuxième alinéa du dit article l'alinéa suivant:

LUNDI, LE 1er JOUR DE MARS 1948

"A compter du 1er janvier 1949, il en sera ainsi du terrain connu et désigné sous le No 38 de la subdivision officielle du lot No 1164, rue Laviolette, ayant une superficie de 5120 pieds, et des propriétés construites sur ce terrain et appartenant également à la dite Fabrique."

"16. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction."

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Gorges Baume
GREFFIER

Arthur Rousseau
MAIRE

LUNDI, LE 8ième JOUR DE MARS 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 8ième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
J.-Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er mars 1948 est lu et adopté.

Avis de
motion,
re: fer-
meture
rue Beau-
mier et
ruelles

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement concernant la fermeture de la rue Beaumier, la fermeture des ruelles portant les Nos 26-A-439-A, 26-405 et 26-413, et le prolongement de la rue Brébeuf vers l'ouest, depuis la rue Baillargeon jusqu'à la rue Paul LeMoynes.

Lu en Conseil ce 8ième jour de mars 1948.

(signé) J.-Arthur Guimont

Règlement
13-AAZ-4,
re: annon-
ces, etc.
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-4, règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité en ce qui a trait aux placards, annonces, prospectus et autres articles, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Règlement
13-AAZ-5,
re: sta-
tionnement
rues Champ-
flour et
Royale -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau
SECONDE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-5, règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, en ce qui a trait au stationnement sur partie des rues Champflour et Royale, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Règlement
d'emprunt
No 167 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le règlement intitulé No 167, règlement autorisant le Conseil à emprunter la somme de \$1,250,000.00 pour différents travaux permanents d'aqueduc, d'égout, de pavage, d'ouverture et nivellement de rues, de réfection et recouvrement de pavages et d'aménagement de parcs, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

LUNDI, LE 8ième JOUR DE MARS 1948

Fixation du
scrutin -
referendum

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que les mercredi et jeudi, 31 mars et 1er avril 1948, soient les jours fixés pour la votation des électeurs propriétaires sur le règlement No 167, règlement autorisant le Conseil à emprunter la somme de \$1,250,000.00 pour différents travaux permanents d'aqueduc, d'égout, de pavage, d'ouverture et nivellement de rues, de réfection et recouvrement de pavages et d'aménagement de parcs, adopté à la séance régulière du Conseil le 8 mars 1948. Le scrutin sur le dit règlement devant être tenu à la salle de l'Hôtel-de-Ville.

ADOPTÉ

Convention
collective
entre la
Cité et le
Syndicat de
la Traverse

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité la convention collective annexée à la présente résolution et qui vient d'être lue au Conseil, intervenue entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux des Trois-Rivières, section de la Traverse.

ADOPTÉ

Comptes payés
pour janvier
1948 - ra-
tification

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de janvier 1948, au montant de \$217,445.54, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.

Guy Paquin
GREFFIER

Médéric Dufresne
Pro - MAIRE

LUNDI, LE 15ième JOUR DE MARS 1948

La séance régulière de lundi soir 15 mars 1948 est ajournée à mardi soir, 16 mars 1948, à huit heures, par MM. les échevins Médéric Dufresne et Albert Paquin, seuls présents lors de l'ajournement, une demi-heure après constatation du défaut de quorum.

MARDI, LE 16ième JOUR DE MARS 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 16ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:

Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
J.-Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 mars 1948 est lu et adopté.

Avis de
motion,
re: règ.
8 et 26-K
- ramo-
nage

Je donne avis par les présentss qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 8 concernant l'organisation et le maintien d'une brigade de pompiers, en ce qui a trait au ramonage des cheminées, et amendant aussi le règlement No 26-K concernant les licences, en ce qui a trait aux licences exigées des ramoneurs.

Lu en Conseil ce 16ième jour de mars 1948.

(signé) Frédéric Poliquin

~~/et les règlements de ce Conseil,~~

Avis de
motion,
re: règ.
4 - cons-
truction
sur cô-
teau St-
Louis

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai un règlement amendant le règlement No 4 concernant la construction, en ce qui a trait à la construction des maisons d'habitation dans le quadrilatère formé par le Boulevard Laviolette, le Boulevard Saint-Louis, la lère Avenue et la rue Lajoie.

Lu en Conseil ce 16ième jour de mars 1948.

(signé) Emmett Boland

Règ. No
13-AAZ-6
re: ferme-
ture rue
Beaumier
etc -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-6, règlement décrétant la fermeture de la rue Beaumier, la fermeture des ruelles portant les Nos 26-A-439-A, 26-405 et 26-413, et le prolongement de la rue Brébeuf, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Comptes
à payer
pour jan-
vier/48
approba-
tion

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que les comptes à payer pour le mois de janvier 1948, au montant de \$16,203.25, soient acceptés et approuvés à toutes fins

MARDI, LE 16ième JOUR DE MARS 1948

que de droit.

ADOPTE

Comptes à
payer pour
février
1948 - ap-
probation

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que les comptes à payer pour le mois de février 1948, au montant de \$22,370.56, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
payés
pour fé-
vrier/48-
approba-
tion

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que le bordereau de comptes, liste de paie, etc., pour le mois de février 1948, au montant de \$115,251.22, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Achat par
la Cité
de la So-
ciété des
Rév. SS.
Marie Ré-
paratrice
d'une li-
sière de
terrain
coin Hart
et Lavio-
lette

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de la Société de Marie Réparatrice une partie du lot No 2152 (p. 2152) du cadastre officiel de la Cité, aux fins de l'arrondissement du coin des rues Laviolette et Hart, pour le prix de \$1.00 et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente par
City Gas
à M. Gau-
dias Du-
bois

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à intervenir pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières dans un acte de vente préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel City Gas & Electric Corporation Limited vend à M. Gaudias Dubois les lots Nos 26-609 et 610 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$1000.00 payé comptant, le tout conformément à l'article 6 du bill No 153 de la Cité des Trois-Rivières contenu dans la loi 10 George VI, chapitre 59.

ADOPTE

Pension
retraite
à M. Ovi-
la St-
Louis:
contrat

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution adoptée le 1er décembre 1947 et ratifiée par la Législature de Québec à sa présente session, le Conseil accordait à M. Ovila St-Louis une pension de retraite au montant de \$768.80 par année, sa vie durant;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un contrat préparé par Me J. A. Donat Chagnon, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières s'engage à payer à M. Ovila

MARDI, LE 16ième JOUR DE MARS 1948

St-Louis, sa vie durant, une pension de retraite annuelle de \$768.80.

ADOPTE

Reconstruc-
tion des
quais Mar-
chand

ATTENDU que la Cité des Trois-Rivières possède des quais à eaux profondes sur presque toute l'étendue de son territoire sur le fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU que le Port des Trois-Rivières est le troisième en importance du Canada, en tonnage;

ATTENDU que le Gouvernement Fédéral a acheté il y a près de dix ans les quais appelés Quais Marchand;

ATTENDU que depuis cette date ces quais, demeurés sans aucun entretien, sont maintenant dans un état lamentable;

ATTENDU que ces quais ne sont ni utilisés ni utilisables et constituent une mauvaise publicité pour Trois-Rivières;

ATTENDU que des travaux de reconstruction ont été retardés à cause de la guerre;

ATTENDU que la guerre est maintenant terminée et que ces quais pourraient être utilisés avec avantage au profit des Ports Nationaux;

ATTENDU que la reconstruction profiterait à la population en général et donnerait aussi un travail rémunérateur à nos ouvriers;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

10. Que le Conseil de la cité des Trois-Rivières prie le Gouvernement fédéral, le Ministre des Transports et la Commission des Ports Nationaux de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires à la reconstruction immédiate de cette partie des quais Marchand, à partir des quais Bureau jusqu'aux quais de la Canada Steamship Lines;

20. Que dans l'intérêt du pays, de la province et de la cité, un comité d'hommes d'affaires des Trois-Rivières soit nommé pour collaborer avec la Commission des Ports Nationaux pour développer, améliorer et accroître les ressources de notre Port;

30. Que copie de cette résolution soit envoyée au Très Honorable Premier Ministre du Canada, au Ministre des Transports, au Président de la Commission des Ports Nationaux, au secrétaire-gérant du Hâvre des Trois-Rivières, à notre député au fédéral, l'Honorable Wilfrid Gariépy et à l'Honorable Sénateur Ferland, représentant de notre division au Sénat;

40. Que copie de cette résolution soit aussi envoyée à nos deux Chambres de Commerce, leur demandant leur appui pour obtenir la construction de ces quais immédiatement.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Gorges Gaudin
GREFFIER

Arthur Rousseau
MAIRE

LUNDI, LE 22ième JOUR DE MARS 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 22ième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQIN
	J.-Alb.	DURAND
	J.-Arthur	GUIMONT
	Albert	PAQUIN
	Médéric	DUFRESNE
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 mars, ajournée au 16 mars 1948 est lu et adopté.

Avis de
motion
maintenu-
règ. 4 -
construc-
tion

M. l'échevin Emmett Boland déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 16 mars 1948 concernant la construction, en ce qui a trait à la construction des maisons d'habitation dans le quadrilatère formé par le Boulevard Laviolette, le Boulevard Saint-Louis, la 1ère Avenue et la rue Lajoie, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de
motion,
re: règ.
No 16 -
marché
poisson
et foin

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 16 concernant les marchés, en ce qui a trait au marché au poisson et au marché au foin.

Lu en Conseil ce 22ième jour de mars 1948.

(signé) Frédéric Poliquin

Avis de
motion,
re: règ.
No 13 -
stationnement

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité, en ce qui a trait au stationnement sur certaines rues.

Lu en Conseil ce 22 mars 1948.

(signé) Charles P. Rocheleau

Règlement
8-D, re:
ramonage
cheminées
- adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le règlement intitulé No 8-D, règlement amendant le règlement No 8 concernant l'organisation et le maintien d'une brigade de pompiers et les précautions à prendre contre l'incendie, en ce qui a trait au ramonage des cheminées, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Règlement
26-Z-2,
licences
ramoneurs
- adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le règlement intitulé No 26-Z-2, règlement amendant le règlement No 26-K concernant l'imposition de certains permis ou

LUNDI, LE 22ième JOUR DE MARS 1948

licences, en ce qui a trait aux licences des ramoneurs, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu du
1er mars
1948 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 1er mars 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Changement
des tarifs
à la Tra-
verse

*Abrogée
par résol.
du 30 avril
1950.*

ATTENDU que par une résolution en date du 23 décembre 1946, le Conseil avait soumis à La Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre une augmentation des tarifs de la Traverse pour parer à l'augmentation des dépenses de ce service;

ATTENDU que la dite Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre n'a jamais approuvé les nouveaux tarifs soumis à son approbation;

ATTENDU que les pouvoirs de la Commission ont cessé d'exister en cette matière et qu'il est urgent pour la Cité d'adopter de nouveaux tarifs en tenant compte de l'accroissement nouveau du coût de ce service;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

Que le tarif ci-joint, qui vient d'être lu au Conseil et qui sera censé faire partie de la présente résolution comme s'il y était récité tout au long, avec les clauses et conditions qu'il comporte, soit adopté et mis en vigueur au lieu et place de tout tarif existant actuellement en vertu de résolutions ou décisions antérieures du Conseil, lesquelles résolutions ou décisions sont par les présentes abrogées.

ADOPTE

Mutations
immobiliè-
res février
1948

Vu le rapport No 48-2 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de février 1948;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Vente de
terrain
à M. Mau-
rice
Robert

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. A. Trudel, notaire, qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Maurice Robert le lot No

LUNDI, LE 22ième JOUR DE MARS 1948

26-A-p. 509 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$100.00, dont la somme de \$10.00 payée comptant et la balance en versements mensuels et consécutifs de \$10.00 chacun, le tout conformément au règlement No 28-F du 12 novembre 1946 tel qu'amendé par le règlement No 28-G du 1er mars 1948 et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente.

ADOPTE

Vente de
terrains
à La Co-
opérative
Ste-Mar-
guerite

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend au Syndicat Coopératif d'Habitation Ste-Marguerite Inc. les lots Nos 226, 227, 228, 229, 230, 231, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 264, 265, 266, 269, 270, 271, 274, 275, 276, 277, 278 et 279 de la subdivision officielle du lot No 26 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$240.00, conformément au règlement No 28-F du 12 novembre 1946 tel qu'amendé par le règlement No 28-G du 1er mars 1948 et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente.

ADOPTE

Comptes
payés pour
juillet
1947 - ra-
tification

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de juillet 1947, au montant de \$167,727.63, soit accepté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Gorges Bouchard
GREFFIER

Clément Tasseau
MAIRE

LUNDI, LE 5ième JOUR D'AVRIL 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 5ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQVIN
	J.-Alb.	DURAND
	J.-Arthur	GUIMONT
	Albert	PAQUIN
	Médéric	DUFRESNE
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 mars 1948 est lu et adopté.

Avis motion
règ. 16-W
maintenu,
re: marchés

M. l'échevin Frédéric Poliquin déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 22 mars 1948 concernant les marchés, en ce qui a trait au marché au poisson et au marché au foin, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de
motion -
règ. 13,
re: sta-
tionnement

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité, en ce qui a trait au stationnement sur certaines rues, à l'établissement de certains parcs de stationnement et pour abroger le règlement No 13-AAZ-5.

Lu en Conseil ce 5ième jour d'avril 1948.

(signé) Charles P. Rocheleau

Règ. 167 -
relevé du
scrutin

Lu le relevé du scrutin sur le referendum tenu à l'Hôtel-de-Ville les 31 mars et 1er avril 1948 concernant le règlement d'emprunt No 167.

Nomination
mairie-
suppléant:

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

M. l'échevin Chs-P.
Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que monsieur l'échevin Charles P. Rocheleau soit nommé maire-suppléant pour le prochain terme.

ADOPTÉ

Compte
rendu

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

séance du
16 mars
1948 -
adoption

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 16 mars 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Quittance
en faveur
de M. Félix
Raymond

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet de quittance et mainlevée d'hypothèque

LUNDI, LE 12ième JOUR D'AVRIL 1948

A une séance régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 12ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU
	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	J.-Arthur GUIMONT
	Albert PAQUIN
	J.-Amédée DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 avril 1948 est lu et adopté.

Avis de
motion -
règ. 4,
re: sys-
tème de
chauffage
et inci-
nérateurs

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 4 de la construction en ce qui a trait aux systèmes de chauffage et incinérateurs.

Lu en Conseil ce 12ième jour d'avril 1948.

(signé) Frédéric Poliquin

Avis de
motion
maintenu
re: règ.
13-AAZ-7
re: sta-
tionnement

M. l'échevin Charles P. Rocheleau déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 5 avril 1948 concernant les places publiques et les rues de la Cité, en ce qui a trait au stationnement sur certaines rues, à l'établissement de certains parcs de stationnement et pour abroger le règlement No 13-AAZ-5, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Règlement
No 16-W,
re: marché
au foin -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

re: marché
au foin -
adoption

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le règlement intitulé No 16-W, règlement amendant le règlement No 16 concernant les marchés, en ce qui a trait au marché au foin, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Echange
terrain
entre la
Cité et
Pagé
Equipment

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte d'échange préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel The Pagé Equipment & Construction Company Limited cède à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une partie du lot No 445 (p. 445) du cadastre officiel de la Cité, représentant une superficie d'environ 13,929 pieds carrés et en échange, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières cède à The Pagé Equipment & Construction Co. Ltd. les lots Nos 2252 et 11-386 du cadastre officiel de la Cité, représentant une superficie d'environ 10,042 pieds carrés.

Le dit échange est consenti moyennant la somme de \$310.96, que la Cité s'engage à payer à The Pagé Equipment & Construction Co. Ltd., représentant la différence du terrain cédé à la Cité et formant une superficie d'environ 3,887 pieds carrés. La dite somme de \$310.96 devant être prise à même le fond général de la municipalité.

ADOPTE

LUNDI, LE 12ième JOUR D'AVRIL 1948

Quittance
à M. Geo.
Laflamme

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Georges Laflamme, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 16 novembre 1946 passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire.

ADOPTE

Emprunt
temporai-
re de
\$300,000.00

ATTENDU qu'en vertu de l'article 604 de la Loi des Cités et Villes 1941, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières peut emprunter temporairement de temps à autre au moyen de billets promissoires pour une période de temps n'excédant pas l'exercice financier alors en cours, un montant ne devant pas excéder le quart des recettes ordinaires de l'année précédente;

ATTENDU que le Trésorier de la Cité fait rapport que les revenus ordinaires de la Cité pour l'année 1947 sont établis à la somme de \$2,378,672.74;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le Trésorier soit autorisé à emprunter une somme de \$300,000.00 pour une période de temps n'excédant pas l'exercice financier maintenant en cours à un taux d'intérêt n'excédant pas 3 $\frac{1}{2}$ % par année;

Qu'à cet effet Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Cité soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Canadienne Nationale et à les renouveler jusqu'à parfait paiement, en reconnaissance de l'emprunt ci-dessus.

ADOPTE

Compte
rendu du
22 mars/48:
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 22 mars 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte
rendu du
5 avril
1948 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 5 avril 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Virement
de fonds
re: divers
travaux

ATTENDU que selon un rapport du trésorier de la Cité, en date du 9 avril 1948, annexé à la présente résolution pour en faire partie, la Cité dispose actuellement d'une somme de \$66,000.00 provenant de la réserve générale de \$135,475.00 au budget de l'année courante et que, dans l'opinion du Conseil, il y aurait lieu d'appliquer la dite somme de \$66,000.00 aux fins mentionnées au dit rapport;

LUNDI, LE 12ième JOUR D'AVRIL 1948

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que le rapport du trésorier de la Cité, en date du 9 avril 1948, soit accepté et que la somme de \$66,000.00 soit appliquée aux fins mentionnées dans le dit rapport.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Gary Banning
GREFFIER

Arthur Rousseau
MAIRE

LUNDI, LE 19ième JOUR D'AVRIL 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 19ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur ROUSSEAU
Charles ROCHELEAU
Frédéric POLIQUIN
J.-Arthur GUIMONT
Albert PAQUIN
Emett BOLAND
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 avril 1948 est lu et adopté.

Avis de
motion
maintenu
re: règ.
13-AAZ-7
re: sta-
tionnement

M. l'échevin Charles P. Rocheleau déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 5 avril 1948 concernant les places publiques et les rues de la Cité, en ce qui a trait au stationnement sur certaines rues, à l'établissement de certains parcs de stationnement et pour abroger le règlement No 13-AAZ-5, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Règ. 4-Z-5
re: chauff-
fage -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le règlement intitulé No 4-Z-5, règlement amendant le règlement No 4 de la construction, en ce qui a trait aux systèmes de chauffage et incinérateurs, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu du
12 avril
1948

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 12 avril 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
payés pour
mars 1948:
ratifica-
tion

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de mars 1948, au montant de \$131,849.65, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations
immobiliè-
res - mars
1948

Vu le rapport No 48-3 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de mars 1948;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

LUNDI, LE 19ième JOUR D'AVRIL 1948

Mainlevée
de la ren-
te capita-
lisée af-
fectant
le lot No
396 du ca-
dastre

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet de quittance préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières donne mainlevée de la rente capitalisée affectant l'immeuble connu et désigné comme étant le lot No 396 du cadastre officiel de la Cité.

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.

Gorges Bouchard
GREFFIER

Arthur Rousseau

MAIRE

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AVRIL 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 26ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQVIN
	J.-Arthur	GUIMONT
	Albert	PAQUIN
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 avril 1948 est lu et adopté.

Avis de
motion,
re: règ.
13-AAZ-8-
rue Du
Platon

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, pour changer le nom de la rue Du Platon en celui de Des Forges.

Lu en Conseil ce 26ième jour d'avril 1948.

(signé) Frédéric Poliquin

Règ. No
13-AAZ-7
re: sta-
tionne-
ment -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-7, règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, en ce qui a trait au stationnement sur certaines rues et à l'établissement de terrains ou parcs de stationnement, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu du
19 avril-
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 19 avril 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à
payer pour
mars -
approbation

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que les comptes à payer pour le mois de mars 1948, au montant de \$26,177.05, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de
terrain à
M. Albert
Simard

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M.

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AVRIL 1948

Albert Simard le lot No 279-3-G du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$115.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain
à M. Gaston Gauthier

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Gaston Gauthier le lot No 26-A-451 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$50.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain
à M. Philippe McCarthy

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Roger Paquin, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Philippe McCarthy le lot No 500 de la subdivision officielle du lot No 26-A (26-A-500) et les lots Nos 531, 532, 533, 534 et 535 de la subdivision officielle du lot No 26 (26-531, 532, 533, 534 et 535) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$600.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Subdivi-
sion ptie
des lots
26 et
26-A

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par Paul-Ed. Dufresne, Arpenteur-Géomètre, concernant la subdivision d'une partie des lots Nos 26 et 26-A du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

Subdivi-
sion des
lots 26-
212, 214
et 216

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par Paul-Ed. Dufresne, Arpenteur-Géomètre, concernant la subdivision des lots Nos 26-212, 26-214 et 26-216 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

Formation
en asso-
ciation de
la Société
Educa-Film

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que la requête de Monsieur Germain Biron et autres demandant l'autorisation à ce Conseil de se former en association sous le nom de "Société Educa-Film" soit approuvée conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

ADOPTE

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AVRIL 1948

Quittance
en faveur
de M. Louis
Champagne

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Louis Champagne, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 11 septembre 1946, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire.

ADOPTE

Remercie-
ments à
la Revue
Municipale
et Exécutif
de l'Union
des Muni-
cipalités,
re: règ.
13-AAZ-4

CONSIDERANT que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à sa séance du 8 mars 1948, a passé et adopté le règlement No. 13-AAZ-4 prohibant la distribution, l'étalage, la mise en circulation ou la vente en tout endroit dans la Cité, de placards, annonces, prospectus et autres articles de nature séditieuse, révolutionnaire, anti-religieuse ou anti-patriotique ou de nature à offenser la décence ou les bonnes moeurs ou la croyance religieuse d'une partie quelconque de la population;

CONSIDERANT que l'exécutif de l'Union des Municipalités lors d'une réunion tenue le 16 mars 1948 dans la Cité de Sillery a passé et adopté une résolution par laquelle elle appuie le geste posé par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que la "Revue Municipale", organe officiel de l'Association Provinciale des Secrétaires des Municipalités, de l'Union des Conseils de Comtés et de l'Union des Municipalités de la province de Québec, dans son numéro du mois d'avril, a tenu à reproduire textuellement le règlement adopté par le Conseil de même que la résolution de l'Exécutif de l'Union des Municipalités;

CONSIDERANT toute la portée et l'influence salutaire de ce geste posé par les directeurs de la "Revue Municipale" qui est répandue à travers toute la province;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, dans un mouvement de grande satisfaction et de légitime fierté, tient à féliciter très chaleureusement les directeurs de la "Revue Municipale" de même que l'exécutif de l'Union des Municipalités et les remercie très sincèrement pour l'appui si spontané et si généreux qu'ils lui ont accordé.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Gorges Daurin
GREFFIER

Charles Rousseau
MAIRE

LUNDI, LE 3ième JOUR DE MAI 1948

La séance régulière de lundi soir 3 mai 1948 est ajournée à lundi soir, 10 mai 1948, à huit heures, par MM. les échevins Albert Paquin, J.-Arthur Guimont et Amédée Desruisseaux, seuls présents lors de l'ajournement, une demi-heure après constatation du défaut de quorum.

LUNDI, LE 10ième JOUR DE MAI 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 10ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 avril 1948 est lu et adopté.

Règlement
13-AAZ-8,
re: rue
Du Platon:
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-8, règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues pour changer le nom de la rue Du Platon en celui de Des Forges, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu du
26 avril
1948 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 26 avril 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de
terrain
à MM. Roux

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Henri Cinq-Mars, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à MM. Edouard Roux et Camille Roux une partie de la rue Denoue connue et désignée comme étant le lot No 87 de la subdivision officielle du lot No 1123 (1123-p.87) du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$500.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 10ième JOUR DE MAI 1948

Quittance PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau
 en faveur de M. Henri Trottier SECONDE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Henri Trottier, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 18 juin 1947 passé devant Me J.-Cyprien Sawyer, notaire.

ADOPTE

La Cité
 vs
 Ovila
 St-Louis

Pour les raisons mentionnées par le Chef du Contentieux dans sa lettre du 10 mai 1948 adressée au Conseil,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

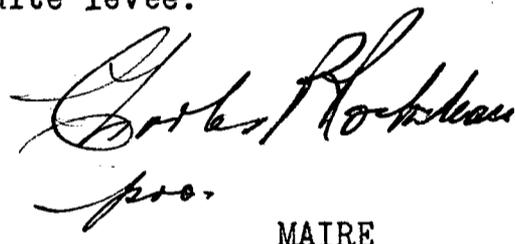
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que la Cité des Trois-Rivières fasse les procédures voulues pour faire reviser la décision rendue le 6 décembre 1938 par la Commission des Accidents du Travail de Québec, dans la cause d'Ovila St-Louis, réclamant, et la Cité des Trois-Rivières, employeur.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


 GREFFIER


 pro.
 MAIRE

MARDI, LE 25ième JOUR DE MAI 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 25ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU, Pro-Maire
	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	J.-Arthur GUIMONT
	Albert PAQUIN
	Médéric DUFRESNE
	Emett BOLAND
	J.-Amédée DESRUISSEUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 mai 1948, ajournée au 10 mai, est lu et adopté.

Avis de motion, re: amendement au règlement No 161 - tarif pour autobus

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 161 autorisant le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à octroyer une franchise, licence ou permis exclusif à la Compagnie de Transport St-Maurice pour exploiter un service de transport de passagers par autobus dans les limites de la Cité, en ce qui a trait à la fixation du tarif du billet simple.

Lu en Conseil ce 25 mai 1948.

(signé) J.-Arthur Guimont

Compte rendu du 10 mai - adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 mai 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Construction trottoirs rues Thibodeau, Lanctôt et St-Frs-Xavier

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire des trottoirs en front des lots décrits sur la liste ci-jointe, situés sur les rues Thibodeau, Lanctôt et St-François-Xavier, aux frais des propriétaires, conformément au règlement No 14-A du 4 novembre 1940, tel qu'amendé par les règlements No 14-B du 16 juin 1947 et 14-C du 4 septembre 1947.

ADOPTE

Mutations immobilières d'avril 1948

Vu le rapport No 48-4 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois d'avril 1948;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

MARDI, LE 25ième JOUR DE MAI 1948

Autorisation au Trésorier d'ajouter au montant des taxes pour 1948 une somme n'excédant pas 10% pour couvrir les pertes, etc.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Qu'il soit ordonné, et par la présente résolution, il est ordonné au trésorier de la cité d'ajouter au montant des taxes recouvrables au rôle d'évaluation pour l'année 1948 sur des biens imposables dans la cité, ci-dessous énumérés, une somme n'excédant pas dix pour cent pour couvrir les pertes, frais et mauvaises dettes, savoir:

1o. Sur les biens imposés par le règlement No 13, adopté le 30 janvier 1925, tel qu'amendé par le règlement No 13-AK, adopté le 19 décembre 1932, et par le règlement No 13-AL, adopté le 20 mars 1933, quant à ce qui concerne l'entretien, l'éclairage et le nettoyage des rues et places publiques;

2o. Sur les biens imposés par la section 2 du règlement No 25, adopté le 30 janvier 1925, tel que remplacé par le règlement No 25-L, adopté le 20 mars 1933, concernant la taxe du pavage.

3o. Sur les biens imposés par la section 3 du règlement No 25, adopté le 30 janvier 1925, et modifiée par le règlement No 25-L, adopté le 20 mars 1933, concernant la taxe sur le drainage.

4o. Sur les biens imposés par la section 3-a du règlement No 25, telle qu'éditée par le règlement No 25-i, adopté le 19 décembre 1932, et intitulé: "Règlement amendant le règlement No 25, imposant certaines taxes dans la cité de manière à y ajouter certaines autres taxes spéciales", et modifiée par le règlement No 25-K, adopté le 20 mars 1933.

ADOPTE

Quittance en faveur de M. Honoré Toupin

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Honoré Toupin, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Raoul Lemay

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Urgile Grégoire, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Raoul Lemay les lots Nos 26-373 et 374 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$200.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Réal Girard

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Urgile Grégoire, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières

MARDI, LE 25ième JOUR DE MAI 1948

vend à M. Réal Girard les lots Nos 26-A-p. 504 et p. 505 du cadastre officiel de la Cité, situés sur le chemin Ste-Marguerite, pour le prix de \$200.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain
à M. H.-
P. Grenier

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

(Rescindée par résolution du 20 septembre)

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Henri-Paul Grenier les lots Nos 26-A-p. 504 et p. 505 du cadastre officiel de la Cité, situés sur la rue Châteaufort, pour le prix de \$75.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Gorges Guimont
GREFFIER

Arthur Guimont
MAIRE

LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE MAI 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 31^{ème} jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQVIN
	J.-Alb.	DURAND
	J.-Arthur	GUIMONT
	Albert	PAQUIN
	Médéric	DUFRESNE
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 mai 1948 est lu et adopté.

Avis de motion,
re: octroi
aux Rév.
Soeurs de
la Miséri-
corde

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement conformément à l'article 55 de la charte de la Cité, tel qu'amendé par la loi 12 Geo. VI, pour permettre un octroi aux Soeurs de la Miséricorde.

Lu en Conseil ce 31 mai 1948.

(signé) Frédéric Poliquin

Avis de motion,
re: règ.
5 - bains

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 5 concernant le corps de police, la conservation de la paix et du bon ordre dans la Cité, relativement aux bains dans les limites de la Cité.

Lu en Conseil, ce 31 mai 1948.

(signé) Charles P. Rocheleau

Règlement
No 161-A,
re: tarif
autobus -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le règlement intitulé No 161-A, règlement amendant le règlement No 161 du 23 décembre 1946, concernant l'exploitation d'un service de transport de passagers par autobus, en ce qui a trait à la fixation du tarif du billet simple, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu du
17 mai/48:
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 17 mai 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte
rendu du
25 mai/48:
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 25 mai 1948, et qui vient d'être lu au

LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE MAI 1948

Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
payés pour
avril 1948:
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois d'avril 1948, au montant de \$150,917.01, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à
payer pour
avril/48:
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que les comptes à payer pour le mois d'avril 1948, au montant de \$45,929.76, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Contrat
avec Pagé
Equipment
ré: pava-
ges

ATTENDU qu'en vertu de l'article 429 de la Loi des Cités et Villes (chapitre 233 S.R.Q. 1941), tel que modifié pour la Cité des Trois-Rivières par le statut 3 George VI, chapitre 107, section 5, le Conseil peut passer des règlements pour paver, macadamiser ou planchéier les rues et les ruelles de la Cité, en tout ou en partie, et pour en payer le coût;

ATTENDU qu'en vertu du règlement No 167 du 8 mars 1948, le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a été autorisé à emprunter, entre autres items, les argents nécessaires à la confection de pavages en pierre avec recouvrement en asphalte sur certaines rues ou parties de rues, et au recouvrement en asphalte du pavage actuel ou des fondations actuelles de certaines autres rues, ou parties de rues, ou places publiques;

ATTENDU que dans l'opinion du Conseil il y a lieu de faire exécuter par The Pagé Equipment & Construction Company Limited, de cette cité, les travaux mentionnés au projet de contrat préparé par Me J. C. Sawyer, N.P., pour les prix unitaires et aux autres conditions, clauses et stipulations mentionnées au dit projet de contrat, et dans une lettre adressée à l'Ingénieur de la Cité par la dite Compagnie, en date du 22 mai 1948;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un contrat préparé par Me J. C. Sawyer, N.P., à intervenir entre la Cité des Trois-Rivières et The Pagé Equipment & Construction Company Limited, corporation légale ayant sa place d'affaires dans les Cité et District de Trois-Rivières, pour faire exécuter les travaux mentionnés au dit contrat, sur les rues, parties de rues ou places y mentionnées, pour les prix, dans les délais, avec les matériaux, de la manière, et sujet aux autres clauses, conditions et stipulations mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil, le coût de ces travaux devant être payé avec les argents provenant de l'emprunt effectué en vertu du règlement No 167 du 8 mars 1948.

ADOPTE

LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE MAI 1948

Vente de
terrains
à la Co-
opérative
Ste-Mar-
guerite

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend au Syndicat Coopératif d'Habitation de Ste-Marguerite Inc. les lots Nos 26-212-3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15; 26-214-1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20; 26-216-1 et 2; 26-628 et 26-a-521; 26-626 et 26-a-520; 26-625 et 26-a-519; 26-617, 620, 621 et 624; 26-618 et 26-a-515; 26-619 et 26-a-516; 26-622 et 26-a-517; 26-623 et 26-a-518 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$450.00 payable comptant, conformément au règlement No 28-F du 12 novembre 1946, tel qu'amendé par le règlement No 28-G du 1^{er} mars 1948 et aux autres clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Gorges Caumont
GREFFIER

Arthur Guimont
MAIRE

MARDI, LE 8ième JOUR DE JUIN 1948

La séance régulière de mardi soir, 8 juin 1948, est ajournée à jeudi soir, 10 juin 1948, à huit heures, par Son Honneur le Maire Arthur Rousseau, Messieurs les échevins Albert Paquin et Médéric Dufresne, seuls présents lors de l'ajournement, une demi-heure après constatation du défaut de quorum.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville jeudi, le 10ième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 31 mai 1948 est lu et adopté.

Avis de
motion
maintenu
re: règ.
5-E -
bains

M. l'échevin Charles P. Rocheleau déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 31 mai 1948 concernant le corps de police, la conservation de la paix et du bon ordre dans la Cité, relativement aux bains dans les limites de la Cité, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Compte
rendu du
31 mai -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 31 mai 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Formation
en asso-
ciation des
courtiers
en assuran-
ce

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que la requête de Monsieur P. E. Panneton et autres demandant l'autorisation à ce Conseil de se former en association sous le nom de "L'Association des Courtiers d'Assurance de la Cité des Trois-Rivières" soit approuvée conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

ADOPTE

Mutations
immobiliè-
res - mai
1948

Vu le rapport No 48-5 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de mai 1948;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

JEUDI, LE 10ième JOUR DE JUIN 1948

Octroi aux
Rév. SS.
de Miséri-
corde

ATTENDU que les Soeurs de Miséricorde, par lettre en date du 23 mai 1948, demandent un octroi au Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$2000.00 à l'ordre des Soeurs de la Miséricorde, conformément à l'article 55 de la charte de la Cité, tel que modifié par la loi 12 Geo. VI, 1948.

ADOPTE

Cession
de droit
de pro-
priété à
M. Elzéar
Lemieux

CONSIDERANT que la Cité est devenue adjudicataire d'un immeuble appartenant à M. Elzéar Lemieux et désigné sous le No 299 du cadastre, lors d'une vente pour arrérages de taxes tenue par le Greffier de la Cité le 15 décembre 1931;

CONSIDERANT que la Cité n'a pas effectué le paiement du prix d'acquisition de l'immeuble et n'a pas fait valoir de réclamation pour créances dues contre la vente du dit immeuble à la suite d'une entente intervenue entre l'ex-proprétaire et le Conseil, suivant un rapport de la Commission Permanente en date du 18 janvier 1932;

CONSIDERANT que d'après un rapport du Trésorier de la Cité en date du 31 mai 1948 le dit Elzéar Lemieux a rencontré toutes les conditions de l'entente intervenue avec la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières cède à M. Elzéar Lemieux un emplacement connu et désigné sous le No 299 du cadastre officiel de la Cité, avec bâtisses y érigées, le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Percep-
tion de
la taxe
scolaire
au taux
de \$1.05

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, par lettre et résolution, a reçu de la Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières une demande aux fins de percevoir la taxe scolaire pour l'année 1948 fixée à \$1.05 par cent dollars de la valeur de tous biens-fonds ou immeubles situés dans la municipalité scolaire de la Cité des Trois-Rivières, telle que portée au rôle d'évaluation pour l'année 1948;

ATTENDU qu'il convient, conformément aux articles 537, 537-a, 537-b et 537-c de la charte de la Cité, d'autoriser le Trésorier à cette fin;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à prélever et percevoir la taxe scolaire pour l'année 1948 suivant le rôle d'évaluation déjà dressé et adopté pour la dite année.

ADOPTE

JEUDI, LE 10ième JOUR DE JUIN 1948

Vente de terrain à M. Patrick Pérusse

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Patrick Pérusse le lot No 26-540 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$50.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente.

ADOPTE

Emprunt temporaire de \$575,000.-- re: règlement 167

ATTENDU que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a été autorisé à emprunter la somme de \$1,250,000.00 en vertu du règlement No 167, adopté par le Conseil le 8 mars 1948, approuvé par les électeurs propriétaires les 31 mars et 1er avril 1948, par le Lieutenant-gouverneur en conseil le 7 avril 1948 et par la Commission Municipale de Québec le 8 avril 1948;

ATTENDU qu'en vertu de la section 89 de la charte de la Cité, telle que la section a été édictée par la loi 6 George V, chapitre 45, section 6, le Conseil peut suspendre l'émission ou la négociation des obligations à long terme et emprunter des deniers sur billets ou bons du trésor, pour tel espace de temps, pour tels délais, et à telles conditions qu'il pourra déterminer;

ATTENDU que le Conseil croit qu'il n'est pas opportun d'émettre ces obligations maintenant;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le Conseil emprunte temporairement de la Banque Canadienne Nationale certaines sommes n'excédant pas la dite somme totale de \$575,000.00 qu'il a été autorisé à emprunter par le dit règlement No 167; que les deniers ainsi empruntés temporairement ne soient employés qu'aux fins pour lesquelles ils sont destinés par le dit règlement; qu'à cette fin, Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer les billets promissoires et à les renouveler jusqu'à parfait paiement. Ces billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 3½% et seront payés à même le produit des obligations à long terme que le Conseil est autorisé à émettre en vertu du dit règlement.

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Cité des Trois-Rivières soient autorisés à signer une ou des obligations intérimaires en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en garantie de l'emprunt temporaire ci-dessus, portant intérêt à un taux n'excédant pas 3½% ainsi que le transport des valeurs mobilières pour la garantie des dites obligations intérimaires suivant les formules en usage par la dite banque. Le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec en vertu de l'article 25 du chapitre 207 S.R.Q. 1941.

ADOPTE

Traverse-horaire

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que l'horaire ci-joint du Service de la Traverse, qui vient d'être lu au Conseil et qui sera censé faire partie de la présente résolution comme s'il y était récité tout au long, avec les clauses et conditions qu'il comporte, soit adopté et mis en vigueur au lieu et place de tout horaire existant actuellement en vertu de résolutions ou décisions antérieures du Conseil, lesquelles résolutions ou décisions sont par les présentes abrogées.

ADOPTE

JEUDI, LE 10i^{ème} JOUR DE JUIN 1948

La séance est ensuite levée.

Georges Baunier
GREFFIER

Albert Rousseau
MAIRE

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUIN 1948

La séance régulière de lundi soir, 14 juin 1948, est ajournée à mercredi soir, 16 juin 1948, à huit heures, par Messieurs les échevins Charles P. Rocheleau et J.-Albert Durand, seuls présents lors de l'ajournement, une demi-heure après constatation du défaut de quorum.

MERCREDI, LE 16ième JOUR DE JUIN 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mercredi, le 16ième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	J.-Alb.	DURAND
	J.-Arthur	GUIMONT
	Albert	PAQUIN
	Médéric	DUFRESNE
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 juin, ajournée au 10 juin 1948 est lu et adopté.

Compte
rendu
du 10
juin
1948

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 juin 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Remercie-
ments à
M. B. L.
de Carte-
ret, (Can.
Internat-
ional
Paper, re:
terrain
parc
Lemire -
félicita-
tions à
l'Hon.
Duplessis

ATTENDU que la compagnie Canadian International Paper est propriétaire d'un terrain d'une étendue d'environ 18,000 pieds carrés et situé à proximité du parc Lemire;

ATTENDU qu'à la suite de pourparlers entre le Président de la Canadian International Paper, Monsieur S. L. de Carteret, et l'Honorable Maurice L. Duplessis, Premier Ministre de la Province, la compagnie s'est offerte à céder gratuitement à la Cité le dit terrain;

ATTENDU que la Cité bénéficiera grandement de ce terrain en lui permettant ainsi d'agrandir et de parachever le terrain de jeux du parc Lemire;

ATTENDU qu'une solution aussi heureuse de cette question a été rendue possible grâce à la généreuse collaboration et au dévouement inlassable de l'Honorable Premier Ministre qui, en pareille circonstance, a agi comme intermédiaire entre la Compagnie et la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que Monsieur S. L. de Carteret soit prié d'accepter les remerciements les plus sincères du Conseil et de toute la population des Trois-Rivières, en même temps que le témoignage de leur gratitude et de leur reconnaissance pour ce geste aussi généreux et tient à exprimer à l'Honorable Premier Ministre toute son appréciation et

MERCREDI, LE 16ième JOUR DE JUIN 1948

le prie d'agr er l'expression de ses plus chaleureuses f licitations.

ADOPTE

La s ance est ensuite lev e.

Georges Lannier
GREFFIER

Charles Rochelle
pro-MAIRE

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 28ième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:

Charles	ROCHELEAU, Pro-Maire
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 juin, ajournée au 16 juin 1948 est lu et adopté.

Compte
rendu du
16 juin -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 16 juin 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à
payer pour
mai 1948

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que les comptes à payer pour le mois de mai 1948, au montant de \$63,155.97, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Bail entre
Cité et
Conseil des
Ports Na-
tionaux,
re: marché
au poisson

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que Monsieur le Maire-suppléant soit autorisé à signer, en triplicata, pour et au nom de la Cité, un projet de bail par lequel le Conseil des Ports Nationaux loue à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un espace de terrain utilisé comme marché à poisson, pour la période du 1er novembre 1947 au 31 octobre 1948, à raison de \$20.00 par année, le tout conformément aux autres clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Contrat
entre la
Cité et le
C.N.R., re:
nouveaux
tarifs pour
transport
passagers -
traverse

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que Monsieur le Maire-suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, en triplicata, un contrat sous seing privé, portant la date du 29 avril 1948, entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Canadian National Railway Company concernant l'augmentation du tarif pour le transport des passagers des Trois-Rivières à Des Ormeaux, la dite augmentation devant prendre force et effet à compter du 1er mai 1948.

ADOPTE

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1948

Entente
entre Cité
et Cie de
Transport
St-Maurice,
re: augmen-
tation du
tarif du
billet
simple

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Monsieur le Pro-Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de convention préparé par Me J. A. Donat Chagnon, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la Compagnie de Transport St-Maurice concernant l'augmentation du tarif du billet simple, le tout conformément au règlement No 161-A du 31 mai 1948.

ADOPTE

Achat par
la Cité
lisière de
terrain de
M. Omer
Bourassa,
re: coin
rue Des
Forges et
St-Denis

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que Monsieur le Pro-Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Omer Bourassa, pour le prix de \$400.00 payable comptant, une lisière de terrain mesurant environ 340 pieds carrés prise à même le lot portant le No 623 du cadastre officiel de la Cité, aux fins de l'arrondissement du coin sud-ouest des rues Des Forges et St-Denis; la dite somme de \$400.00 devant être prise à même le montant prévu dans le règlement d'emprunt No 167.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de M. Deus
Paquin,
re: vente
de terrain

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Monsieur le Pro-Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Deus Paquin, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 16 août 1946, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire.

ADOPTE

Interven-
tion de la
Cité, re:
vente de
terrain par
M. Ovila
Tessier à
M. Donat
Roy

ATTENDU que par un acte de vente en date du 20 août 1945 la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu à M. Ovila Tessier le lot No 1123-235, avec clause à l'effet que l'acquéreur devait construire sous le délai d'un an une maison d'une valeur de \$2,500.00 au moins, faute de quoi, la venderesse aurait le droit d'imposer à l'acquéreur une évaluation de \$2,500.00;

ATTENDU que l'acquéreur n'a pas rempli cette condition;

ATTENDU que le dit acquéreur désire vendre le dit lot à M. Donat Roy;

ATTENDU que dans l'opinion du Conseil il y a lieu de relever M. Tessier de l'obligation et des sanctions à lui imposées par le dit acte en date du 20 août 1945 et de consentir à la vente qu'il se propose de faire au dit Donat Roy;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que Monsieur Charles-P. Rocheleau, pro-maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un projet d'acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, N.P.,

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1948

en vertu duquel M. Ovila Tessier vend à M. Donat Roy, entre autres lots, le lot No 1123-235, et dans lequel acte la dite Corporation intervient pour relever le dit Ovila Tessier des obligations et sanctions à lui imposées par l'acte de vente du 20 août 1945 par la Corporation au dit Ovila Tessier, et consentir à la vente par le dit Tessier au dit Roy, conformément aux clauses du dit projet qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ

Construc-
tion de
trottoir
sur rue
Du Parc
et rue
Hertel

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire un trottoir en front du lot No 1121-445, situé rue Du Parc, et en front des lots Nos 1821-10, 1821-11 et 1821-12, situés rue Hertel, aux frais des propriétaires, conformément au règlement No 14-A du 4 novembre 1940, tel qu'amendé par les règlements No 14-B du 16 juin 1947 et 14-C du 4 septembre 1947.

ADOPTÉ

Construc-
tion de
trottoirs
sur rues
Gauthier
et Projean

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire un trottoir, en front des lots décrits sur la liste ci-jointe, situés sur les rues Gauthier et Projean, aux frais des propriétaires, conformément au règlement No 14-A du 4 novembre 1940, tel qu'amendé par les règlements No 14-B du 16 juin 1947 et 14-C du 4 septembre 1947.

ADOPTÉ

Construc-
tion de
trottoirs
autour du
rond-point

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire un trottoir en front des propriétés de National Breweries Ltd., portant le No p. 26 du cadastre, de British American Oil, portant les Nos 26-435, 436, 437, 438 et 439 du cadastre, de M. Philippe Simard, portant le No p. 26 du cadastre et de Smith Transport Ltd., portant le No p. 26 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, aux frais des propriétaires, conformément au règlement No 14-A du 4 novembre 1940, tel qu'amendé par les règlements No 14-B du 16 juin 1947 et 14-C du 4 septembre 1947.

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.

Gargues
GREFFIER

Arthur Guimont
MAIRE

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUILLET 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 12ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 juin 1948 est lu et adopté.

Avis de motion,
re: zonage sur Côteau St-Louis

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 4 de la construction concernant le genre de constructions à être permises sur le Côteau St-Louis.

Lu en Conseil ce 12 juillet 1948.

(signé) Emmett Boland

Compte rendu du 28 juin 1948 - adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Méd. Dufresne
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 28 juin 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes payés pour mai 1948 - ratification

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Méd. Dufresne

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de mai 1948, au montant de \$422,920.41, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Quittance en faveur de M. Eugène Duchesne

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Eugène Duchesne, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 11 octobre 1945 passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire.

ADOPTE

Echange terrains entre Cité et M. Frank Spénard

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte d'échange préparé par Me J.-Arthur Trudel,

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUILLET 1948

notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières cède à M. Frank Spénard une partie du lot No 1101 (p. 1101) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, d'une largeur de 191.8 pieds s'étendant vers le sud-ouest, sur la même largeur jusqu'au terrain de la voie ferrée du C.P.R., à distraire du dit terrain une lisière ayant une superficie de 3663 pieds carrés que la Cité se réserve pour fins d'élargissement du Blvd Des Forges, et le dit Frank Spénard cède à la dite Corporation une partie du lot No 1101 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières (p. 1101) ayant une superficie totale de 86657 pieds carrés, le dit échange étant fait sans soulte ni retour et sujet aux clauses et conditions mentionnées dans le dit acte d'échange qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ

Enregis-
tremment
de sub-
divisions
du lot No
1364

ATTENDU que par contrat reçu par Alcide Lebrun, N.P., le 29 juin 1910, MM. William Ferron & al ont cédé gratuitement à la Cité le terrain nécessaire à l'ouverture de certaines rues sur le côteau St-Louis;

ATTENDU que les descriptions d'immeubles contenues dans ce contrat ont été faites d'après un projet de subdivision préparé par M. John Bourgeois, arpenteur, daté du 24 décembre 1908 et qui n'a jamais été rendu officiel;

ATTENDU que le dit contrat n'a jamais été enregistré;

ATTENDU qu'il existe maintenant un plan officiel de subdivision du lot No 1364 dont font partie les rues dont il est question ci-dessus;

ATTENDU que la Cité est intéressée à l'enregistrement de son titre;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un avis adressé au registrateur de la division d'enregistrement des Trois-Rivières et préparé par Me Alphonse Lamy, N.P., lequel avis vient d'être lu au Conseil, requérant le dit registrateur d'enregistrer l'acte de cession gratuite par MM. Hamel & al à la Cité, en date du 29 juin 1910, devant Alcide Lebrun, N.P., sur les subdivisions officielles du lot No 1364 du cadastre correspondant aux terrains acquis par la Cité en vertu du dit acte.

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.

Serge Lamy
GREFFIER

Alcide Lebrun
MAIRE

LUNDI, le 26ième JOUR DE JUILLET 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 26ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 juillet 1948 est lu et adopté.

Avis de motion re: zonage sur Côteau St-Louis

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 4 de la construction concernant le genre de constructions à être permises sur le Côteau St-Louis.

Lu en Conseil ce 26 juillet 1948.

(signé) Emmett Boland

Compte rendu du 12 juillet-let-adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 12 juillet 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations immobilières-juin 1948

Vu le rapport No. 48-6 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de juin 1948;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Médéric Dufresne

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Comptes à payer pour juin 1948

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred Poliquin

Que les comptes à payer pour le mois de juin 1948, au montant de \$48,732.86, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LUNDI, le 26ième JOUR DE JUILLET 1948

Club St-
Martin
Inc. -
associa-
tion

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que la requête de MM. Jean-B. Gendron, Gérard Rivard, J.E. Lampron, Roger Lampron et autres, demandant l'autorisation à ce Conseil de se former en association, dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps, sous le nom de "Club St-Martin Incorporé", soit approuvée conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

ADOPTE

Vente de
terrain

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Wellie
Lacour-
sière.

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Wellie Lacoursière le lot No 26-558 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$50.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente.

ADOPTE

Echange
de
terrain
avec la
McColl
Frontenac
Oil.

ATTENDU que par une lettre en date du 24 juillet 1948, adressée au Conseil, la Compagnie McColl Frontenac Oil Company Limited informe le Conseil qu'elle a l'intention d'établir aux Trois-Rivières, sur les terrains qu'elle possède de chaque côté de la rue Guilmour, un centre de distribution pour la rive nord du fleuve, et de dépenser une somme de \$100,000.00 pour construire des entrepôts modernes et un terminus maritime, à la condition que la Cité transporte à 95 pieds plus à l'est le site de la rue Guilmour et lui cède pour la somme de \$2,500.00 le terrain de la rue Guilmour actuelle, la dite Compagnie s'engageant de son côté à fournir gratuitement à la Cité une égale quantité de terrain pour le changement de site proposé;

ATTENDU que ce projet paraît acceptable dans l'intérêt de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières accepte en partie le projet soumis par McColl Frontenac Oil Company Limited dans la lettre de son procureur, Me François Nobert, avocat, en date du 24 juillet 1948, et qu'il y donne suite dans ses grandes lignes, pourvu qu'il obtienne les autorisations nécessaires en vue du changement de site de la rue Guilmour, sur la même largeur qu'elle a actuellement, et de la vente du terrain de l'assiette actuelle de la dite rue, et pourvu qu'il ne survienne entre temps aucune raison qui, dans l'opinion du Conseil, pourrait justifier le Conseil de ne pas accepter définitivement le dit projet; la Cité se réservant le terrain nécessaire à l'arrondissement des coins des rues St-Philippe et Guilmour projetée et Notre-Dame et Guilmour projetée.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Suzanne Gauthier
GREFFIER

Arthur Guimont
MAIRE

LUNDI, LE 2ième JOUR D'AOUT 1948

La séance régulière de lundi soir, 2 août 1948, est ajournée à lundi soir, 9 août 1948, à huit heures, par messieurs les échevins Emmett Boland et Charles P. Rocheleau, seuls présents lors de l'ajournement, une demi-heure après constatation du défaut de quorum.

LUNDI, LE 9ième JOUR D'AOUT 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 9ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQVIN
	J.-Alb.	DURAND
	Albert	PAQUIN
	Médéric	DUFRESNE
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 juillet 1948 est lu et adopté.

Avis de
motion -
règ. 13
re: ter-
rain de
station-
nement -
parc Cham-
plain

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, en ce qui a trait à la désignation du terrain de stationnement situé sur le lot No p. 771, rue Champlain.

Lu en Conseil ce 9 août 1948.

(signé) Charles P. Rocheleau

Avis de
motion -
règ. 26-K
re: permis
licence -
motocy-
clettes

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 26-K concernant l'imposition de certains permis ou licences en ce qui a trait aux permis ou licences pour exploitation de motocyclettes.

Lu en Conseil ce 9ième jour d'août 1948.

(signé) Albert Paquin

Règlement
No 4-Z-6,
re: zônage
Côteau
St-Louis:
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland
SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que le règlement intitulé No 4-Z-6, règlement amendant le règlement No 4 de la construction en ce qui concerne le zônage sur le Côteau St-Louis, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu du
26 juillet
1948 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux
SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 26 juillet 1948, et qui vient d'être lu

LUNDI, LE 9ième JOUR D'AOUT 1948

au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Félicitations à l'Hon. Maurice Duplessis

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, se souvenant du dévouement que son député, chef du gouvernement de la province de Québec, n'a jamais cessé de manifester à l'égard de la population trifluvienne; se souvenant aussi de la part très active qu'il a toujours bien voulu prendre dans le règlement des problèmes municipaux les plus ardues; voulant de plus lui manifester son désir de collaborer avec lui, dans l'avenir comme dans le passé, pour le plus grand bien de la Cité, et conscient enfin du prestige et de l'éclat qu'il a su donner à sa ville natale, félicite l'Honorable Maurice L. Duplessis, C.R., Premier Ministre de la Province, à l'occasion de sa réélection comme député du comté des Trois-Rivières et du triomphe sans précédent de son gouvernement aux élections générales du 28 juillet dernier, et lui offre ses meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de sa lourde tâche.

Que le Greffier de la Cité soit chargé de faire parvenir à l'Honorable Maurice L. Duplessis une copie certifiée de la présente résolution.

ADOPTE

Proclamation, re: exposition

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la loi des lettres de change, tel qu'édicte par la loi 24-25 George V, 1934, chapitre 17, sous-paragraphe D, le Conseil de la Cité peut désigner par résolution certains jours comme jour de fête municipale lequel devient alors jour férié ou non juridique;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que Son Honneur le Maire, à l'occasion de la tenue de la 43ième Exposition Régionale des Trois-Rivières, soit prié de proclamer mercredi, le 25 août 1948, jour de fête municipale et d'ordonner aux corporations, banques ou à toute personne que la chose peut concerner, d'observer le mercredi, 25 août 1948, comme jour férié ou non juridique, conformément à la loi ci-dessus mentionnée.

ADOPTE

Autorisation au maire de signer plan montrant le lot No 2253

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières le plan préparé par Paul-Ed. Dufresne, Arpenteur-Géomètre, montrant le lot No 2253 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, faisant autrefois partie de la rue Shortis.

ADOPTE

Autorisation au maire de signer plan et livre de renvoi, re: lot No 26

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par R. H. Houde, Arpenteur-Géomètre, concernant la subdivision d'une partie du lot No 26 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

LUNDI, LE 9ième JOUR D'AOUT 1948

Achat par la Cité d'une lisière de terrain re: arrondissement coin de ruelle - vendeur: M. Ubald Laforest PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Ubald Laforest, pour le prix de \$1.00, une partie du lot No 26 de la subdivision officielle du lot No 1130 (1130-p.26) du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 12.1 pieds carrés, aux fins de l'arrondissement du coin des ruelles portant les Nos 1130-25 et 1130-32, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ

Achat de M. Hilaire Dubois d'une lisière de terrain re: arrondissement coin de ruelle PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Hilaire Dubois, pour le prix de \$1.00, une partie du lot No 38 de la subdivision officielle du lot No 1130 (1130-p.38) du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 12.1 pieds carrés, aux fins de l'arrondissement du coin des ruelles portant les nos 1130-25 et 1130-32, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ

Cession par MM. André et Alphonse Julien d'une lisière de terrain, re: arrondissement coin rues Père Frédéric et Duplessis PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me Henri Cinq-Mars, notaire, par lequel MM. André Julien et Alphonse Julien cèdent gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une partie du lot No 1 de la resubdivision du lot No 26 de la subdivision officielle du lot No 1493 (1493-26-p.1) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 96 pieds carrés, aux fins de l'arrondissement du coin des rues Père Frédéric et Duplessis, le tout conformément aux autres clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ

Cession d'une lisière de terrain par la Commission des Ecoles Catholiques PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me Roger Paquin, notaire, par lequel la Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une lisière de terrain faisant partie du lot No 1821 (p. 1821) du cadastre officiel de la Cité devant servir à l'usage du public comme voie de communication de la ruelle à la rue St-Paul, le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 9ième JOUR D'AOUT 1948

Vente de terrain
par City Gas à
Albert Héroux

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à intervenir pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières dans un acte de vente préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel City Gas & Electric Corporation Limited vend à M. Albert Héroux le lot No 26-592 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$500.00 payable comptant, le tout conformément à l'article 6 du bill No 153 de la Cité des Trois-Rivières contenu dans la loi 10 George VI, chap. 59.

ADOPTE

Mutations immobilières
juillet 1948

Vu le rapport No 48-7 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de juillet 1948;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Comptes payés
pour juin/48:
ratification

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

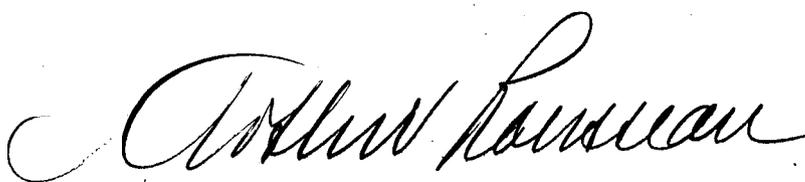
Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de juin 1948, au montant de \$205,622.30, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.



ass.-GREFFIER



MAIRE

LUNDI, LE 16ième JOUR D'AOUT 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 16ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur ROUSSEAU
Charles ROCHELEAU
Frédéric POLIQUIN
J.-Arthur GUIMONT
Albert PAQUIN
Médéric DUFRESNE
Emett BOLAND
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 août, ajournée au 9 août 1948 est lu et adopté.

Règlement
No 26-Z-3,
re: permis
pour moto-
cyclettes:
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le règlement intitulé No 26-Z-3, règlement amendant le règlement No 26-K concernant l'imposition de certains permis ou licences, en ce qui a trait à l'exploitation de motocyclettes, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Règlement
No 13-AAZ-9
re: parc
de sta-
tionnement
de la rue
Champlain:
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles.P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-9, règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, en ce qui a trait au parc de stationnement de la rue Champlain, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu du
9 août
1948 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 9 août 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Achat de
terrain de
la Caisse
Populaire
Ste-Cécile
re: arron-
dissement
de coin de
rues

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Emile Arsenault, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de la Caisse Populaire Ste-Cécile des Trois-Rivières une lisière de terrain faisant partie du lot No 1856 (p. 1856) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 21.5 pieds carrés, pour le prix de \$25.00 payable comptant, aux fins de l'arrondissement du coin des rues Ste-Cécile et Des Commissaires.

ADOPTE

LUNDI, LE 16ième JOUR D'AOUT 1948

Cession de terrain
par l'Hôpital Cooke
des Trois-Rivières

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de l'Hôpital Cooke cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un terrain connu et désigné comme faisant partie des lots Nos 24 et 25 (p. 24 et p. 25) du cadastre officiel de la Cité, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à
M. J.-Arthur
Dubé

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. J.-Arthur Dubé les lots Nos 380, 379, p. 378 et p. 377 de la subdivision officielle numéro 26 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$210.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain
à M. J.-Alex.
Barakett

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Roger Paquin, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Alexandre Barakett une partie du lot No 771 du cadastre officiel de la Cité situé sur la rue Champlain, pour le prix de \$2,000.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Georges Lacombe
GREFFIER

Arthur Lussier
MAIRE

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AOÛT 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 30ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 août 1948 est lu et adopté.

Comptes à
payer pour
juillet
1948 -
approba-
tion

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que les comptes à payer pour le mois de juillet 1948, au montant de \$50,636.30, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de la suc-
cession
de feu
Paul-Emile
Deschamps

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de la succession de feu Paul-Emile Deschamps pour la somme de \$40.00 due à la Cité, en vertu d'un acte de vente en date du 12 septembre 1946, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire.

ADOPTE

Cession
de ter-
rain par
Canadian
Internat-
ional
Paper à
la Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me J. A. Donat Chagnon, notaire, par lequel Canadian International Paper Company cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un terrain faisant partie du lot No 1821 (p. 1821) du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 18742 pieds carrés, aux fins de l'agrandissement du Parc Lemire, le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Contrat
entre la
Cité et
le C.P.R.
re: égout
collecteur
de 42"

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à signer en duplicata pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un contrat sous seing privé à intervenir entre

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AOUT 1948

Canadian Pacific Railway Company et la dite Corporation pour l'établissement et l'entretien d'un égout collecteur de 42 pouces en-dessous de la voie principale et du chemin de ceinture du C.P.R. sur le Boulevard Normand, aux termes et conditions mentionnés au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Serge Lacombe
GREFFIER

Arthur Poussiau
MAIRE

MARDI, LE 7 SEPTEMBRE 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 7ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur ROUSSEAU
Charles ROCHE LEAU
Frédéric POLIQUIN
J.-Alb. DURAND
J.-Arthur GUIMONT
Albert PAQUIN
Emett BOLAND
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 30 août 1948 est lu et adopté.

Compte
rendu
du 30
août
1948 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 30 août 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Contrat
entre
Cité et
Gaston
Bourassa
re: égout
Blvd
Normand

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, en duplicata, un contrat sous seing privé avec M. Gaston Bourassa, entrepreneur de cette ville, pour l'installation d'un tuyau d'égout de 42 pouces sur le Boulevard Normand, sur une longueur de 1412 pieds décrite au contrat et à ses annexes, pour le prix de \$31,500.00, le tout conformément aux clauses et conditions stipulées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil, la dite somme de \$31,500.00 devant être payée à même les appropriations prévues à cette fin par le règlement d'emprunt No 167 en date du 8 mars 1948.

ADOPTE

Subdivi-
sion
d'une
partie
du lot
1101

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le Conseil donne son approbation au plan montrant un projet de subdivision d'une partie du lot No 1101 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, appartenant à M. Frank Spénard, conformément à la section 4 du règlement No 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité; l'emplacement des rues projetées au dit plan de subdivision devant être cédé à la Cité par acte passé devant notaire.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Gorges Bouchard
GREFFIER

Arthur Rousseau
MAIRE

LUNDI, LE 13ième JOUR DE SEPTEMBRE 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 13ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir :

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHE LEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 septembre 1948 est lu et adopté.

Compte
rendu du
7 septem-
bre -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 7 septembre 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Contrat
entre la
Cité et
J. C.
Papillon
re: toit
hôtel-de-
ville

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, en duplicata, un contrat sous seing privé entre la dite Corporation et M. J. C. Papillon, entrepreneur-plombier de cette ville, pour la réfection du toit de l'Hôtel-de-Ville, pour le prix de \$2195.00, conformément aux clauses et conditions du dit contrat qui vient d'être lu au Conseil, la dite somme de \$2195.00 devant être payée au moyen d'une appropriation spéciale à cette fin dans le budget adopté par la Cité pour la présente année.

ADOPTE

Vente de
terrain
à M. Ro-
saire
Lacroix

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Rosaire Lacroix le lot No 279-3-H du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$115.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Quittance
à M. Jos.
Béland -
re: vente
terrain

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu

LUNDI, LE 13ième JOUR DE SEPTEMBRE 1948

au Conseil, en faveur de M. Joseph Béland, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 14 octobre 1947 passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire.

ADOPTÉ

Mutations
immobiliè-
res du
mois d'août
1948

Vu le rapport No 48-8 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois d'août 1948;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.

Gorge Bouchard
GREFFIER

Arthur Rousseau
MAIRE

LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 20ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 septembre 1948 est lu et adopté.

Compte
rendu du
13 sep-
tembre
1948

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 13 septembre 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Plan et
livre de
renvoi de
subdivi-
sion des
lots
26-520
et
26-522

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par Paul-Ed. Dufresne, Arpenteur-Géomètre, montrant la subdivision des lots Nos 26-520 et 26-522 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

Vente de
terrain
à M. H.-
P. Grenier

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

rectifica-
tion

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Henri-Paul Grenier les lots Nos 26-566, 26-A-p. 504 et p. 505 du cadastre officiel de la Cité, situés sur la rue Château-fort, pour le prix de \$75.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil, et que la résolution adoptée le 25 mai 1948 concernant le dit acte de vente soit annulée et rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Construc-
tion de
trottoirs
pour la
Coopérative
Ste-Margue-
rite & al

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire un trottoir en front des lots décrits sur la lettre ci-jointe, aux frais des propriétaires, conformément au règlement No 14-A du 4 novembre 1940, tel qu'amendé par les règlements Nos 14-B du 16 juin 1947 et 14-C du 4 septembre 1947.

ADOPTE

LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1948

La séance est ensuite levée.

Georges Baccini *Arthur Lussan*
GREFFIER MAIRE

LUNDI, LE 27ième JOUR DE SEPTEMBRE 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 27ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 septembre 1948 est lu et adopté.

Compte
rendu
de la
séance
du 20
septem-
bre

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 20 septembre 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
payés
pour
juillet
1948 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de juillet 1948, au montant de \$180,992.97, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de M.
Armand
Lacoursière

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Armand Lacoursière, pour la somme de \$80.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 8 avril 1948, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de M. Hen-
ri Beaudry

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Henri Beaudry, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 7 décembre 1945, passé devant Me Emile Arsenault, notaire.

ADOPTE

LUNDI, LE 27ième JOUR DE SEPTEMBRE 1948

Quittance
en faveur
de M.
Maurice
Fortin -
re: incen-
diés 1908

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un projet de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Roger Paquin, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de Maurice Fortin Incorporé, pour la somme de \$1200.00 originairement prêtée par la Cité à MM. P. B. et Charles Dumoulin, par acte en date du 20 décembre 1909, devant Me T. E. Normand, notaire, et accordant mainlevée de l'hypothèque de la Cité sur le lot No 697 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTÉ

Cession
de ter-
rains par
la Cité
à la Cor-
poration
Episcopa-
le, re:
Mission
Notre-Dame
de la Paix

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières cède gratuitement à la Corporation Episcopale Catholique Romaine des Trois-Rivières les lots Nos 178-50, 51, 52, 53, 54 et 55 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ

Virement
de fonds:
travaux
à l'Ile
St-Quentin

ATTENDU que la Cité s'est portée acquéreur de l'Ile St-Quentin dans le but d'y aménager un parc et terrain de jeux;

ATTENDU que dans l'opinion du Conseil il y aurait lieu de faire exécuter certains travaux d'aménagement et d'y approprier une somme de \$4,000.00;

ATTENDU qu'aucun montant pour ces fins n'apparaît au budget de l'année courante;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Qu'une somme de \$4,000.00 soit prise à même la réserve prévue au budget de l'année 1948 pour l'exécution des travaux ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉ

Vente de
terrain
par City
Gas à
Léopold
Duplessis

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à intervenir pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières dans un acte de vente préparé par Me J.-Urgile Grégoire, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel City Gas & Electric Corporation Limited vend à M. Léopold Duplessis les lots Nos 26-604, 605, 606, 607 et 608 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$2,500.00, dont la somme de \$1,000.00 payable comptant et la balance en deux versements annuels et consécutifs de \$750.00 chacun, le tout conformément à l'article 6 du bill No 153 de la Cité des Trois-Rivières contenu dans la loi 10 Geo. VI, ch. 59.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 27ième JOUR DE SEPTEMBRE 1948

Souscription à l'Université Laval

ATTENDU que l'Université Laval de Québec vient d'inaugurer une campagne de souscription publique dont le produit sera utilisé à la construction de nouveaux édifices et à l'aménagement de la Cité universitaire;

ATTENDU que la réalisation de ce projet est devenue d'une nécessité impérieuse par suite de l'expansion considérable que l'Université a prise depuis quelques années;

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est désireuse d'apporter sa contribution à l'oeuvre éminemment sociale de l'Université Laval;

ATTENDU que la loi 12 George VI, chapitre 5, article 4 autorise la Cité à consentir une souscription en faveur de l'Université Laval;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que la somme de \$50,000.00 soit versée au Syndicat des fiduciaires de l'Université Laval; la dite somme de \$50,000.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité et répartie sur une période de 10 années à compter de l'année 1949, payable en versements annuels et consécutifs de \$5,000.00 chacun, le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

Autorisation au chef du Contentieux re: Jean Halin vs la Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que le chef du Contentieux soit autorisé à résister par toutes voies que de droit à l'action prise par M. Jean Halin contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, portant le No 21,291 des dossiers de la Cour de Magistrat du District des Trois-Rivières.

ADOPTE

Autorisation au chef du Contentieux re: Paul Vennes & al

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que le chef du Contentieux soit autorisé à résister par toutes voies que de droit à l'action prise par MM. Paul Vennes et Marcel Vennes contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, portant le No 21,300 des dossiers de la Cour de Magistrat du District des Trois-Rivières.

ADOPTE

Subdivision partie du lot No 26

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par R. H. Houde, arpenteur-géomètre, concernant la subdivision d'une partie du lot No 26 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

LUNDI, LE 27i^{ème} JOUR DE SEPTEMBRE 1948

La séance est ensuite levée.

Jacques Lammie
GREFFIER

Arthur Rousseau
MAIRE

LUNDI, LE 4ième JOUR D'OCTOBRE 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 4ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 septembre 1948 est lu et adopté.

Nomination
du maire-
suppléant:
M. J.-Alb.
Durand

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que monsieur l'échevin J.-Albert Durand soit nommé maire suppléant pour le prochain terme.

ADOPTE

Comptes à
payer pour
le mois
d'août

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que les comptes à payer pour le mois d'août 1948, au montant de \$69,315.82, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte
rendu du
27 sep-
tembre
1948

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 27 septembre 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Construc-
tion de
trottoirs
sur la rue
Noiseux

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire un trottoir en front des lots décrits sur la liste ci-jointe, situés sur le côté sud-ouest de la rue Noiseux, aux frais des propriétaires, conformément au règlement No 14-A du 4 novembre 1940, tel qu'amendé par les règlements Nos 14-B du 16 juin 1947 et 14-C du 4 septembre 1947.

ADOPTE

LUNDI, LE 4ième JOUR D'OCTOBRE 1948

Construc-
tion de
trottoirs
rues Du-
moulin
et
Brébeuf

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire un trottoir en front des lots décrits sur la liste ci-jointe, situés sur le côté nord de la rue Dumoulin, entre Baillargeon et Paul Lemoyne et sur le côté sud de la rue Brébeuf, entre Baillargeon et Paul Lemoyne, aux frais des propriétaires, conformément au règlement No 14-A du 4 novembre 1940, tel qu'amendé par les règlements Nos 14-B du 16 juin 1947 et 14-C du 4 septembre 1947.

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.

Guy Guimont
GREFFIER

J. Alb. Durand

MAIRE *suppléant*

MARDI, LE 12ième JOUR D'OCTOBRE 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 12ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQVIN
	J.-Alb.	DURAND
	Albert	PAQUIN
	Médéric	DUFRESNE
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 octobre 1948 est lu et adopté.

Avis de
motion,
re: fer-
meture
ptie des
rues De
Franche-
ville et
Fortin

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement décrétant la fermeture d'une partie des rues De Francheville et Fortin, depuis la rue La Meslée jusqu'à la rue De Vieux Pont et le prolongement de la ligne est de la dite rue De Vieux Pont respectivement.

Lu en Conseil ce 12ième jour d'octobre 1948.

(signé) Frédéric Poliquin

Comptes
payés
pour le
mois
d'août -
Ratifi-
cation

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois d'août 1948, au montant de \$538,920.66, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Subdivi-
sion d'une
partie du
lot 1119 -
approba-
tion

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par R. H. Houde, Arpenteur-Géomètre, montrant la subdivision d'une partie du lot No 1119 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

Achat de
terrain
de C. E.
Marchand
& al

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Mesdemoiselles Antoinette et Alice Marchand et Messieurs Joseph, Arthur et Charles-Edouard Marchand, un morceau de terrain faisant partie du lot 181 (P-181) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, d'une superficie de 2,784,000 pieds carrés, pour le prix de \$7,570.00 payable comptant, pour les fins d'agrandissement du terrain devant servir de dépotoir pour la Cité des Trois-Rivières et pour se conformer aux exigences du département provincial d'hygiène; la dite somme de \$7,570.00 devant être payée

MARDI, LE 12ième JOUR D'OCTOBRE 1948

à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTE

Confection PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
trottoirs
sur la rue SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland
Jean Amyot

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire un trottoir d'une longueur de 141 pieds sur la rue Jean Amyot, en front du lot No 1125-5 du cadastre officiel de la Cité appartenant à M. Thomas Désilets, aux frais du propriétaire, conformément au règlement No 14-A du 4 novembre 1940, tel qu'amendé par les règlements No 14-B du 16 juin 1947 et 14-C du 4 septembre 1947.

ADOPTE

Ajourne- PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland
ment de
la séance SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
ce

Que la séance régulière de mardi soir, 12 octobre, soit ajournée à mercredi soir, 13 octobre, à 8:00 hres p.m.

ADOPTE

Advenant 8:00 hres, mercredi soir, le 13 octobre 1948, la séance régulière du 12 octobre 1948 se continue.

Etaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	J.-Alb.	DURAND
	Albert	PAQUIN
	Médéric	DUFRESNE
	Emmett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEAU

Elargis-
sement
de la
rue
Royale

ATTENDU que dans l'opinion du Conseil il est opportun d'élargir la rue Royale, du côté sud-est, depuis la rue St-Georges jusqu'à la rue St-Roch;

ATTENDU que les propriétaires intéressés consentent à céder à la Cité le terrain nécessaire à l'élargissement projeté, sauf Madame Zoël Bourassa qui n'a pu être consultée;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

1o. Que le Conseil de la Cité accepte les offres ci-après mentionnées:

a) L'offre de M. Jos. St-Pierre contenue dans ses lettres du 4 et du 13 octobre 1948, à condition qu'il construise sur le terrain qui lui appartient actuellement sur la rue Royale, une bâtisse d'une valeur d'environ \$40,000.00;

b) L'offre de Madame Georges Ayotte contenue dans sa lettre du 13 octobre au gérant de la Cité;

MARDI, LE 12 OCTOBRE, ajournée au 13 OCTOBRE 1948

c) L'offre faite par M. Jos. St-Pierre au nom de Mademoiselle Jeanne Boulianne pour la propriété de celle-ci et dont il est question dans les lettres susdites de M. St-Pierre et dans l'option accordée par Mademoiselle Boulianne en date du 7 octobre 1948 à M. Jos. St-Pierre ou à toute personne désignée par lui; de même que l'offre faite par M. St-Pierre d'acheter au prix de \$9,000.00 la balance du terrain de Mademoiselle Boulianne;

d) L'offre de Madame Oscar Houle contenue dans ses lettres du 12 et 13 octobre 1948 adressées au Conseil;

2o. Que le Conseil accepte l'offre verbale de Madame Frédéric Poliquin pour l'expropriation du terrain nécessaire au projet de la Cité pour le prix de \$7,400.00;

3o. Que des démarches soient entreprises pour rencontrer le plus tôt possible Madame Zoël Bourassa en vue d'en venir à un arrangement;

4o. Que des contrats notariés soient préparés pour l'obtention des titres nécessaires conformément aux offres acceptées ci-dessus mentionnées, les sommes à être déboursées au montant total de \$27,400.00 devant être prises à même le fonds général de la Cité.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Gargouss
GREFFIER

Alb. Durand
MAIRE-suppléant

LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 18ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:

Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND, Pro-Maire
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 octobre, ajournée au 13 octobre 1948, est lu et adopté.

Règ. No
13-AAZ-10
re: fer-
meture
ptie rues
De Fran-
cheville
et Fortin
-adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-10, règlement décrétant la fermeture d'une partie des rues De Francheville et Fortin, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu de
la séance
du 12 oc-
tobre,
ajournée
au 13 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 12 octobre 1948, ajournée au 13 octobre 1948, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Subdivi-
sion ptie
des lots
177 - 178

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les plans et livres de renvoi préparés par Paul-Ed. Dufresne, Arpenteur-Géomètre, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 177 et 178 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE

Cession
par la
Cité de
la rue
Shortis
à la Com-
mission
Scolaire

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières cède à la Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières tous les droits qu'elle peut avoir sur le terrain provenant de la fermeture de la rue Shortis, comprenant les lots Nos 2253, 26-a-492 et 26-a-p. 493 du cadastre officiel de la Cité, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1948

Achat de
terrain
de Mlle
Jeanne
Boulianne

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

(Rescindée
par résolu-
tion du 15
novembre
1948)

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Mlle Jeanne Boulianne un terrain connu et désigné comme étant la partie nord-est du lot No 330 (330 ptie N.E.) du cadastre officiel de la Cité avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$14,500.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du côté sud-est de la rue Royale, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil; la dite somme de \$14,500.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

G. G. G. G. GREFFIER *Arthur Roussau* MAIRE

JEUDI, LE 21 OCTOBRE 1948

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, jeudi, le 21^{ème} jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à 11:30 hres a.m., en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur ROUSSEAU
Charles ROCHELEAU
Frédéric POLIQUIN
Emett BOLAND
J.-Amédée DESRUISSEAU X

Sympathies
re: Rév.
Soeur
Prince

Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières ayant appris avec un profond regret la mort de la Révérende Soeur Prince, de la Congrégation des Révérendes Soeurs de la Providence, qui pendant de nombreuses années s'est dépensée sans compter au service de la population trifluvienne en qualité de visitatrice;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le Conseil, tant en son nom qu'en celui de tous les citoyens des Trois-Rivières, prie la Communauté des Révérendes Soeurs de la Providence ainsi que les membres de sa famille d'agréer l'expression de ses plus vives et ses plus sincères condoléances.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Berge Bouchard
GREFFIER

Arthur Rousseau
MAIRE

MARDI, LE 2ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 2ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEAU

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 18 octobre 1948 et de la séance spéciale du 21 octobre sont lus et adoptés.

Avis de
motion
re: li-
gne de
rue -
règ. 4

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 4 de la construction, en ce qui a trait à l'usage du terrain entre la ligne de rue et la ligne de construction ou d'alignement sur le Côteau St-Louis.

Lu en Conseil ce 2ième jour de novembre 1948.

(signé) Emmett Boland

Compte
rendu
du 18
octobre
1948 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 18 octobre 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Maire
autorisé
à signer
plan et
livre de
renvoi,
re: sub-
division
ptie lots
26 et 442

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les plans et livres de renvoi concernant la subdivision d'une partie des lots Nos 26 et 442 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

Maire
autorisé
à signer
plan et
livre de
renvoi,
re: sub-
division
ptie lot
No 11

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, les plan et livre de renvoi indiquant la subdivision d'une partie du lot No 11 du cadastre officiel de la Cité, préparé par R. H. Houde, arpenteur-géomètre.

ADOPTE

MARDI, LE 2ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

Construc-
tion de
trottoirs
rue St-
Paul

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire un trottoir, rue St-Paul, en front des lots Nos 1124-321, 322 et 323, appartenant à M. Arthur Lacombe, 1124-324 et 325, appartenant à M. Roland Grenier et 1124-326 et 327, appartenant à M. Aimé Lacombe, aux frais des propriétaires, conformément au règlement No 14-A du 4 novembre 1940, tel qu'amendé par les règlements Nos 14-B du 16 juin 1947 et 14-C du 4 septembre 1947.

ADOPTE

Construc-
tion de
trottoirs
rue Gin-
gras

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire un trottoir, rue Gingras, en front des lots Nos 1123-19 et 20, appartenant à M. Fernand St-Louis et 1123-21, appartenant à M. Hector Auger, aux frais des propriétaires, conformément au règlement No 14-A du 4 novembre 1940, tel qu'amendé par les règlements Nos 14-B du 16 juin 1947 et 14-C du 4 septembre 1947.

ADOPTE

Vente de
terrains
à la Sha-
winigan
Water &
Power

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que, nonobstant toutes décisions antérieures du Conseil au contraire, en particulier l'item No 17 du rapport de la Commission Permanente du 28 juin 1948 adopté par le Conseil le 12 juillet 1948, et l'item No 10 du rapport de la Commission Permanente du 27 septembre 1948 adopté par le Conseil le 4 octobre 1948, lesquelles sont par les présentes rescindées et annulées, Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. A. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à The Shawinigan Water & Power Co. les lots nos 26-724, 26-725, 11-388, les droits que la Cité possède sur une partie du lot No 26 et les droits qui lui ont été concédés par City Gas & Electric Corporation Ltd. sur une lisière de terrain faisant partie du dit lot No 26 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, pour la somme de \$6,245.04 payable comptant et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat de
terrain
de Mme
Vve W.
Ferron

ATTENDU que la Cité est déjà propriétaire d'une très grande partie du pan de côte du Boulevard St-Louis, plus particulièrement depuis le Boulevard Laviolette en venant vers le sud à cette partie du pan de côte qui est actuellement la propriété de Mme Vve William Ferron;

ATTENDU que dans l'opinion du Conseil il est avantageux pour la Cité d'être propriétaire de ce pan de côte qui longe immédiatement le Boulevard St-Louis pour embellir et orner à son gré, par la plantation d'arbres ou autrement, les abords du dit Boulevard St-Louis et empêcher l'érection de panneaux-réclames et autres constructions qui dépareraient un beau site;

ATTENDU que dans un avenir rapproché il deviendra opportun de construire dans cette partie du terrain de Mme Ferron un ou des escaliers additionnels pour faciliter les communications entre le Boulevard St-Louis et les rues situées au pied du côteau;

MARDI, LE 2ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Mme Vve William Ferron un morceau de terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No 1364 (p. 1364) du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$1,500.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil; la dite somme de \$1,500.00 devant être prise à même le budget de l'année courante.

ADOPTE

Achat de terrain de M. le Curé O. Landry

ATTENDU que dans l'opinion du Conseil, il est opportun d'établir sur les lots Nos 1124-96 et 140 un passage ou ruelle allant de la rue St-Christophe à la rue Ste-Catherine pour faciliter l'accès à l'Eglise de St-François d'Assise et pour donner un débouché plus court et plus facile à la ruelle existant entre les dites rues et parallèle aux dites rues;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. l'abbé Ovila Landry le lot No 1124-140 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$950.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil; la dite somme de \$950.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTE

Achat de terrain de M. Dollard Bacon

ATTENDU que dans l'opinion du Conseil, il est opportun d'établir sur les lots Nos 1124-96 et 140 un passage ou ruelle allant de la rue St-Christophe à la rue Ste-Catherine pour faciliter l'accès à l'Eglise de St-François d'Assise et pour donner un débouché plus court et plus facile à la ruelle existant entre les dites rues et parallèle aux dites rues;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Dollard Bacon le lot No 1124-96 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$1000.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil; la dite somme de \$1000.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTE

Comptes payés pour septembre 1948

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de septembre 1948, au montant de \$517,544.46, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

MARDI, LE 2ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

Comptes à payer pour septembre 1948

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que les comptes à payer pour le mois de septembre 1948, au montant de \$41,090.32, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Partage de l'émission d'obligations de \$1,250,000.

ATTENDU qu'en vertu du règlement No 167 du 8 mars 1948, adopté selon toutes les formalités requises par la loi, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a été autorisée à emprunter la somme de \$1,250,000.00;

ATTENDU qu'il y a lieu de partager l'émission des obligations en deux tranches ou séries, comme suit:

Série "A"	-	\$ 575,000.00
Série "B"	-	\$ 675,000.00
		<u>\$ 1,250,000.00</u>

et d'émettre pour le moment les obligations de la série "A" pour un terme de quinze ans à compter du 1er novembre 1948, sujet au renouvellement de \$342,000.00 d'obligations, à l'expiration de ce terme, pour un autre terme qui sera de quatorze ans et demi à compter du 1er novembre 1963 jusqu'au 1er mai 1978, tel que prévu au dit règlement;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Premier alinéa rescindé par résolution du 8 novembre 1948

10. Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières soit autorisé à partager l'émission d'obligations, au montant de \$1,250,000.00 en deux tranches remboursables comme suit:

<u>ECHEANCES</u>	<u>SERIE "A"</u>	<u>SERIE "B"</u>	<u>TOTAL</u>
1 nov. 1949	\$25,000.00	\$	\$25,000.00
1 " 1950	\$12,000.00	\$13,000.00	\$25,000.00
1 " 1951	\$12,000.00	\$13,000.00	\$25,000.00
1 " 1952	\$12,000.00	\$13,000.00	\$25,000.00
1 " 1953	\$12,000.00	\$13,000.00	\$25,000.00
1 " 1954	\$15,000.00	\$15,000.00	\$30,000.00
1 " 1955	\$15,000.00	\$15,000.00	\$30,000.00
1 " 1956	\$15,000.00	\$15,000.00	\$30,000.00
1 " 1957	\$15,000.00	\$15,000.00	\$30,000.00
1 " 1958	\$15,000.00	\$15,000.00	\$30,000.00
1 " 1959	\$17,000.00	\$18,000.00	\$35,000.00
1 " 1960	\$17,000.00	\$18,000.00	\$35,000.00
1 " 1961	\$17,000.00	\$18,000.00	\$35,000.00
1 " 1962	\$17,000.00	\$18,000.00	\$35,000.00
1 " 1963	\$17,000.00	\$18,000.00	\$35,000.00
	<u>\$233,000.00</u>	<u>\$217,000.00</u>	<u>\$450,000.00</u>
<u>Renouvelables</u>			
1 nov. 1963	<u>\$342,000.00</u>	<u>\$458,000.00</u>	<u>\$800,000.00</u>
	\$575,000.00	\$675,000.00	\$1,250,000.00

20. Que les obligations de la Série "A" soient datées du 1er novembre 1948 et émises pour un terme de quinze ans, selon le tableau ci-après:

<u>ECHEANCES</u>	<u>TAUX INT.</u>	<u>QUANTITES</u>	<u>COUPURES</u>	<u>MONTANTS</u>
1 nov. 1949	3%	25	\$1000.00	\$ 25,000.00
1 " 1950	3	12	\$1000.00	\$ 12,000.00
1 " 1951	3	12	\$1000.00	\$ 12,000.00
1 " 1952	3	12	\$1000.00	\$ 12,000.00
1 " 1953	3	12	\$1000.00	\$ 12,000.00
1 " 1954	3	15	\$1000.00	\$ 15,000.00

MARDI, LE 2ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

1 nov. 1955	3%	15	\$1000.00	\$15,000.00
1 " 1956	3	15	\$1000.00	\$15,000.00
1 " 1957	3	15	\$1000.00	\$15,000.00
1 " 1958	3	15	\$1000.00	\$15,000.00
1 " 1959	3 $\frac{1}{4}$	17	\$1000.00	\$17,000.00
1 " 1960	3 $\frac{1}{4}$	17	\$1000.00	\$17,000.00
1 " 1961	3 $\frac{1}{4}$	17	\$1000.00	\$17,000.00
1 " 1962	3 $\frac{1}{4}$	17	\$1000.00	\$17,000.00
1 " 1963	3 $\frac{1}{2}$	17	\$1000.00	\$17,000.00
				<u>\$233,000.00</u>
<u>A renouveler</u>				
1 nov. 1963	3 $\frac{1}{2}$ %	<u>342</u>	\$1000.00	<u>\$342,000.00</u>
				\$575,000.00

30. Qu'à la date du 1er novembre 1963, des obligations de la dite série "A" pour un montant de \$342,000.00 soient alors renouvelées pour une autre période qui sera de quatorze ans et demi, si la chose est alors jugée avantageuse pour la Cité;

40. Que le sceau de la Cité soit apposé sur les dites obligations au moyen d'un fac-similé lithographié;

50. Que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié, conformément à l'article 602 de la Loi des Cités et Villes, d'approuver la présente résolution qui comporte certaines modifications au dit règlement No 167 de la Cité.

ADOPTE

Soumissions - re:
obligations

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que la soumission de A. E. Ames & Company Ltd., L. G. Beau-bien & Cie Ltée, The Dominion Securities Corporation Ltd., René-T. Leclerc, Inc., Savard, Hodgson & Cie Inc., The Wood, Gundy Corporation Ltd. et la Banque Canadienne Nationale, par laquelle ce Syndicat offre d'acheter l'émission d'obligations de la Cité des Trois-Rivières, au montant de \$575,000.00, autorisée par le règlement No 167 de la dite Cité, soit acceptée au prix de \$99.35%, aux taux d'intérêt suivants:

\$148,000.00 à	3 %,	1949 à 1958
\$ 68,000.00 à	3 $\frac{1}{4}$ %,	1959 à 1962
\$359,000.00 à	3 $\frac{1}{2}$ %,	1963

et aux autres conditions mentionnées dans la soumission et la demande de soumission annexées à la présente résolution;

Que les dites obligations portent la date du 1er novembre 1948;

Que la présente résolution soit soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Gorges Bouchard
GREFFIER

Adam Rousseau
MAIRE

LUNDI, LE 8ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 8ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 novembre 1948 est lu et adopté.

Avis de
motion
maintenu
re: règ.
4-Z-7

M. l'échevin Emmett Boland déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 2 novembre 1948 en ce qui a trait à l'usage du terrain entre la ligne de rue et la ligne de construction ou d'alignement sur le Côteau St-Louis, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Compte
rendu du
2 novem-
bre -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 2 novembre 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Achat de
terrain
de M.
Didace
Dufresne

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J. A. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Didace Dufresne les lots Nos p. 2188 d'une superficie de 1350 pieds carrés, p. 2180 d'une superficie de 84 pieds carrés, p. 2181 d'une superficie de 512 pieds carrés, p. 2181 d'une superficie de 605 pieds carrés et p. 2181 d'une superficie de 9,392.5 pieds carrés, pour le prix de \$9,921.02 payable comptant, aux fins de l'agrandissement du Parc de la Place d'Armes et de l'élargissement de la rue St-Louis et de la Terrasse Turcotte, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées dans le dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil, la dite somme de \$9,921.02 devant être prise à même le montant prévu au règlement d'emprunt No 167.

ADOPTE

Déverse-
ment d'é-
gout dans
le St-
Maurice

ATTENDU que plusieurs maisons construites par la Coopérative du Carré des Pins sur les rues Farmer, Désilets, Mailhot, Williams et Des Chenaux sont maintenant habitées et que de nouvelles résidences sont sur le point d'y être terminées et habitées;

ATTENDU que ces habitations ne possèdent aucun service d'é-gout;

ATTENDU qu'un projet d'é-gout collecteur pour ce territoire est à l'étude depuis au-delà de deux ans;

LUNDI, LE 8ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

ATTENDU que dans cette étude d'égout collecteur plusieurs projets ont été considérés et trouvés très dispendieux, tels celui qui aurait consisté en la construction d'un égout qui aurait eu sa décharge à environ 800 pieds en aval de la prise d'eau d'aqueduc actuelle et qui aurait coûté au-delà de \$500,000.00, et celui qui aurait consisté en l'installation d'une nouvelle prise d'eau aux environs du Cap aux Corneilles au coût minimum de \$200,000.00;

ATTENDU qu'il n'existe actuellement dans ce nouveau territoire qu'une dizaine de maisons actuellement habitées, ou sur le point de l'être;

ATTENDU que le moyen le plus économique de régler ce grave problème serait de faire décharger directement dans la rivière St-Maurice, vis-à-vis la rue Farmer ou les rues avoisinantes, les eaux d'égout de ce nouveau district;

ATTENDU que la Cité des Trois-Rivières possède actuellement un système de puits Layne donnant un débit suffisant pour alimenter tout son territoire exclusivement avec l'eau souterraine et que le nombre de ses puits sera augmenté au cours de l'année prochaine, et d'année en année, avec la certitude que dans un avenir rapproché ils seront suffisants pour parer à tous les besoins en tout temps de l'année;

ATTENDU que l'usine municipale de filtration n'a pas pompé d'eau de la rivière St-Maurice depuis le 22 octobre dernier, ce qui prouve d'une manière irréfutable que les puits Layne suffisent à la consommation actuelle;

ATTENDU qu'un projet de sédimentation des eaux domestiques de ce nouveau district a été étudié par les ingénieurs de la Cité et que le seul endroit où ce bassin de sédimentation pourrait être construit se trouve sur la propriété de St. Maurice River Boom and Driving Company, laquelle compagnie refuse de céder le terrain nécessaire pour la construction de tel bassin;

ATTENDU que le petit volume d'eau d'égout domestique qui pourrait être déversé à cet endroit dans la rivière St-Maurice est insignifiant, comparé au débit actuel de la dite rivière;

ATTENDU que si, à un moment donné, la Cité était obligée de pomper l'eau de la rivière St-Maurice pour répondre à une consommation d'eau plus considérable que celle fournie par ces puits, il lui serait facile de traiter cette eau au moyen du système de préchloration pour la rendre parfaitement hygiénique et potable;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que l'Honorable Ministre Provincial de la Santé soit prié de vouloir bien autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à déverser directement dans la rivière St-Maurice, à l'endroit précité, les eaux d'égout des maisons d'habitation actuellement construites, ou à être construites dans un avenir rapproché, sur les rues Tourigny, Farmer, Désilets, Mailhot, Williams, Nicolas Perrot et Des Chenaux, et qu'une copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre.

ADOPTÉ

Modifica-
tion à
résolu-
tion re:
partage
émission
d'obliga-
tions

ATTENDU qu'à la suite d'un rapport du trésorier de la Cité en date du 6 novembre 1948 il y aurait lieu de modifier la résolution adoptée par le Conseil le 2 novembre 1948 concernant le partage de l'émission d'obligations au montant de \$1,250,000.00 autorisée par le règlement d'emprunt No 167 du 8 mars 1948;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

LUNDI, LE 8ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

10. Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières soit autorisé à partager l'émission d'obligations au montant de \$1,250,000.00 en deux tranches remboursables comme suit:

<u>Echéances</u>	<u>Série "A"</u>	<u>Série "B"</u>	<u>Total</u>
1 nov. 1949	\$25,000.00	\$ ---	\$25,000.00
1 " 1950	12,000.00	13,000.00	25,000.00
1 " 1951	12,000.00	13,000.00	25,000.00
1 " 1952	12,000.00	13,000.00	25,000.00
1 " 1953	12,000.00	13,000.00	25,000.00
1 " 1954	15,000.00	15,000.00	30,000.00
1 " 1955	15,000.00	15,000.00	30,000.00
1 " 1956	15,000.00	15,000.00	30,000.00
1 " 1957	15,000.00	15,000.00	30,000.00
1 " 1958	15,000.00	15,000.00	30,000.00
1 " 1959	17,000.00	18,000.00	35,000.00
1 " 1960	17,000.00	18,000.00	35,000.00
1 " 1961	17,000.00	18,000.00	35,000.00
1 " 1962	17,000.00	18,000.00	35,000.00
1 " 1963	17,000.00	18,000.00	35,000.00
1 " 1964	18,000.00	27,000.00	45,000.00
1 " 1965	18,000.00	27,000.00	45,000.00
1 " 1966	18,000.00	27,000.00	45,000.00
1 " 1967	18,000.00	27,000.00	45,000.00
1 " 1968	20,000.00	25,000.00	45,000.00
1 " 1969	25,000.00	30,000.00	55,000.00
1 " 1970	25,000.00	30,000.00	55,000.00
1 " 1971	25,000.00	30,000.00	55,000.00
1 " 1972	25,000.00	30,000.00	55,000.00
1 " 1973	25,000.00	30,000.00	55,000.00
1 " 1974	25,000.00	35,000.00	60,000.00
1 " 1975	25,000.00	35,000.00	60,000.00
1 " 1976	25,000.00	35,000.00	60,000.00
1 " 1977	25,000.00	35,000.00	60,000.00
1 mai 1978	25,000.00	35,000.00	60,000.00
	<u>\$575,000.00</u>	<u>\$675,000.00</u>	<u>\$1,250,000.00</u>

20. Que le premier alinéa de la résolution adoptée par le Conseil le 2 novembre 1948 concernant le partage de la dite émission d'obligations au montant de \$1,250,000.00 soit annulé et rescindé à toutes fins que de droit et remplacé par le premier alinéa de la présente résolution;

30. Que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié d'approuver la présente résolution qui comporte certaines modifications à la dite résolution adoptée par le Conseil le 2 novembre 1948.

ADOPTE

Acceptation de l'offre de M. Albert H. Lacharité

ATTENDU que par une lettre en date du 4 novembre 1948 adressée au Conseil, M. Albert H. Lacharité, qui détient de la Succession LaBarre, en date du 3 novembre 1948, une option dont copie est annexée aux présentes, offre de vendre à la Cité, pour l'élargissement des rues Bonaventure et Hart, la propriété de la dite Succession située à l'angle des dites rues, pour la somme de \$20,000.00, et de racheter de la Cité la balance du terrain que celle-ci n'utilisera pas pour les fins susdites;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

QUE le Conseil de la Cité accepte en principe l'offre susdite de M. A. H. Lacharité aux conditions suivantes:

LUNDI, LE 8ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

10. La Cité paiera à M. Lacharité la somme de \$20,000.00 pour la propriété susdite et lui revendra après avoir pris une superficie d'environ 1900 pieds carrés pour l'élargissement projeté des dites rues Bonaventure et Hart, la balance du terrain et les constructions s'y trouvant pour la somme de \$9,300.00 payable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs, avec intérêt à 3½% l'an, le premier versement devenant dû et payable au moment de la signature de l'acte de vente par la Cité à lui-même;

20. M. Lacharité devra, dans l'année à compter du jour où le contrôle des loyers par la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre sera aboli, démolir ou enlever des lieux les bâtisses ou constructions qui se trouvent actuellement sur les terrains qui font l'objet des présentes négociations et y construire une bâtisse d'une valeur d'au moins \$25,000.00 en conformité des règlements de construction et de zonage actuels ou futurs de la Cité;

30. Des contrats seront préparés le plus tôt possible pour donner suite à la présente résolution, lesquels contrats comprendront toutes autres clauses dont les parties pourront convenir.

M. l'échevin DesRuisseaux se déclare dissident.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Gargus Baucum
GREFFIER

Arthur DesRuisseaux
MAIRE

LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 15ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 novembre 1948 est lu et adopté.

Avis de
motion
maintenu
re: règ.
4-Z-7

M. l'échevin Emmett Boland déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 2 novembre 1948 en ce qui a trait à l'usage du terrain entre la ligne de rue et la ligne de construction ou d'alignement sur le Côteau St-Louis, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Mutations
immobiliè-
res de
septembre
1948

Vu le rapport No 48-9 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de septembre 1948;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Méd. Dufresne

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution conformément à la loi.

ADOPTE

Mutations
immobiliè-
res d'oc-
tobre/48

Vu le rapport No 48-10 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois d'octobre 1948;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution conformément à la loi.

ADOPTE

Vente de
terrain
à M.
Ephrem
Dubé

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Ephrem Dubé le lot No 26-A-514 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$10.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées dans le dit projet d'acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

Confection PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland
trottoirs
sur la rue SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
Marie Le-
Neuf

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire un trottoir sur le côté est de la rue Marie Leneuf, entre Ludger Duvornay et Nérée Beauchemin, en front des lots décrits sur la liste ci-jointe, aux frais des propriétaires, conformément au règlement No 14-A du 4 novembre 1940, tel qu'amendé par les règlements Nos 14-B du 16 juin 1947 et 14-C du 4 septembre 1947.

ADOPTE

Confection PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont
trottoirs
sur la rue SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand
Dumoulin

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire un trottoir, sur le côté sud-ouest de la rue Dumoulin, en front des lots Nos 26-369 appartenant à M. D. Dufresne, 26-370, appartenant à la Cité et 26-373 et 374, appartenant à M. Raoul Lemay, aux frais des propriétaires conformément au règlement No 14-A du 4 novembre 1940, tel qu'amendé par les règlements Nos 14-B du 16 juin 1947 et 14-C du 4 septembre 1947.

ADOPTE

Achat de PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne
terrain
de Mlle SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin
Boulianne-
rectifi-
cation

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Mlle Jeanne Boulianne un terrain comprenant la partie nord-est du lot No 330 (330 ptie N.E.) et une partie du lot No 329 (p. 329) du cadastre officiel de la Cité avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$14,500.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du côté sud-est de la rue Royale, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil; la dite somme de \$14,500.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Que la résolution adoptée le 18 octobre 1948 concernant le dit achat de terrain soit annulée et rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mainlevée PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont
de la ren-
te capita- SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand
lisée af-
fectant
le lot No
330

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet de quittance préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières donne mainlevée de la rente capitalisée affectant l'immeuble connu et désigné comme étant le lot No 330 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Gargus Lacombe
GREFFIER

Arthur Guimont
MAIRE

VENDREDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville vendredi, le 19ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à cinq heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEAU

Signature convention collective re: Association des Policiers et Pompiers - 1949
PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un amendement à la convention collective de 1948 entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et l'Association des Policiers et Pompiers Inc. de la Cité des Trois-Rivières. Le dit amendement qui vient d'être lu au Conseil, devant prendre effet à compter du 1er janvier 1949.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Gargis Baucigny
GREFFIER

Arthur Rousseau
MAIRE

LUNDI, LE 22ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 22ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQVIN
	J.-Arthur	GUIMONT
	Albert	PAQUIN
	Médéric	DUFRESNE
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEAU

Les procès-verbaux de la séance régulière du 15 novembre et de la séance spéciale du 19 novembre 1948 sont lus et adoptés.

Avis de
motion
maintenu
re: règ.
4-Z-7

M. l'échevin Emett Boland déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 2 novembre 1948 en ce qui a trait à l'usage du terrain entre la ligne de rue et la ligne de construction ou d'alignement sur le Côteau St-Louis, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Compte
rendu de
la séance
du 15 no-
vembre -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 15 novembre 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à
payer pour
octobre/48:
approba-
tion

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que les comptes à payer pour le mois d'octobre 1948, au montant de \$48,558.81, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Convention
collective
entre la
Cité et le
Syndicat
de la Tra-
verse

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un amendement à la convention collective de 1948 entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux des Trois-Rivières, section de la Traverse. Le dit amendement qui vient d'être lu au Conseil devant prendre effet à compter du 1er janvier 1949.

ADOPTE

Convention
collective
- Syndicat
des Servi-
ces Exté-
rieurs

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un amendement à la convention collective de 1948

LUNDI, LE 22ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux des Trois-Rivières Inc., section des Services Extérieurs. Le dit amendement qui vient d'être lu au Conseil devant prendre effet à compter du 1er janvier 1949.

ADOPTE

Convention PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

collective

- Syndicat SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

des Fonc-

tionnaires

de l'Hôtel-

de-Ville

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un amendement à la convention collective de 1947 entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux de la Cité des Trois-Rivières. Le dit amendement qui vient d'être lu au Conseil devant prendre effet à compter du 1er janvier 1949.

ADOPTE

Pension

de re-

traite

à M.

Honoré

Milot

CONSIDERANT que Monsieur Honoré Milot a été à l'emploi de la Cité pendant au-delà de dix-neuf ans;

CONSIDERANT que le dit Honoré Milot, pour raison de santé, n'est plus en état de remplir ses fonctions;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

Qu'une pension de retraite au montant de \$1,116.36 par année soit payée à M. Honoré Milot, sa vie durant, à compter du 1er décembre 1948, le tout sujet à ratification par la Législature de Québec.

ADOPTE

Pension

de retrai-

te à M.

Alfred

Sauvageau

CONSIDERANT que Monsieur Alfred Sauvageau a été à l'emploi de la Cité pendant au-delà de trente-cinq ans;

CONSIDERANT que le dit Alfred Sauvageau, pour raison de santé, n'est plus en état de remplir ses fonctions;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Qu'une pension de retraite au montant de \$1,061.12 par année soit payée à M. Alfred Sauvageau, sa vie durant, à compter du 1er décembre 1948.

ADOPTE

Pension

de re-

traite à

M. Alph.

Paquin

CONSIDERANT que Monsieur Alphonse Paquin a été à l'emploi de la Cité pendant au-delà de dix-neuf ans;

CONSIDERANT que le dit Alphonse Paquin, pour raison de santé, n'est plus en état de remplir ses fonctions;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Qu'une pension de retraite au montant de \$840.16 par année soit payée à M. Alphonse Paquin, sa vie durant, à compter du 1er décembre 1948, le tout sujet à ratification par la Législature de Québec.

ADOPTE

LUNDI, LE 22ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

La séance est ensuite levée.

Georges Bauming
GREFFIER

Arthur Rousseau
MAIRE

LUNDI, LE 29ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 29ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 novembre 1948 est lu et adopté.

Règlement No 4-Z-7: adoption re: côteau St-Louis

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que le règlement intitulé No 4-Z-7, règlement amendant le règlement No 4 de la construction en ce qui concerne l'usage du terrain entre la ligne de rue et la ligne de construction dans la zone du Côteau St-Louis, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Autorisation au chef du contentieux, re: Levasseur vs la Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que le chef du Contentieux soit autorisé à résister par toutes voies que de droit à l'action prise par M. Arthur Levasseur contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, portant le No 21,552 des dossiers de la Cour de Magistrat du District des Trois-Rivières.

ADOPTE

Autorisation au trésorier re: certificats assurance-chômage

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

ET RESOLU:

Que, pour les fins de certifier que l'emploi par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est un emploi permanent au sens de l'alinéa 1 de la partie II de la première annexe de la loi sur l'assurance-chômage et des ordonnances spéciales rendues sous son régime par la Commission d'Assurance-Chômage, le Trésorier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à émettre des certificats aux fins ci-haut mentionnées.

ADOPTE

Amendement convention collective: Hôtel de Ville

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un amendement à la convention collective de 1947 et

LUNDI, LE 29ième JOUR DE NOVEMBRE 1948

à l'amendement en date du 23 novembre 1948 entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et le Syndicat Catholique des Fonctionnaires de l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire ayant dû s'absenter, Monsieur le Maire-suppléant occupe le fauteuil présidentiel et ajourne la séance à onze heures et trente.

Advenant onze heures et trente, la séance se continue sous la présidence de Monsieur l'échevin J.-Albert Durand, Maire-suppléant, et à laquelle étaient présents:

- | | | |
|-------------------|-----------|--------------|
| MM. les Echevins: | Charles | ROCHELEAU |
| | Frédéric | POLIQVIN |
| | J.-Arthur | GUIMONT |
| | Albert | PAQUIN |
| | Médéric | DUFRESNE |
| | Emett | BOLAND |
| | J.-Amédée | DESRUISSEAUX |

Vente de terrains à M. Jules Roy

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Paul Boucher, N.P., par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Jules Roy les lots numéros 442-70, 71, 72, 73, 74 et 75, et le lot numéro 26-728 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$3,943.40 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ

M. J.-Alb. Durand, Maire-suppléant et M. l'échevin Frédéric Poliquin se déclarent dissidents.

La séance est ensuite levée.

Gary Baucum
GREFFIER

Arthur Rousseau
MAIRE

LUNDI, LE 6ième JOUR DE DECEMBRE 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 6ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 novembre 1948 est lu et adopté.

Compte
rendu du
29 novem-
bre -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 29 novembre 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
payés
pour oc-
tobre
1948 -
ratifi-
cation

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois d'octobre 1948, au montant de \$406,427.36, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Félici-
tations
à M. Omer-
J. Dé-
saulniers

ATTENDU que Monsieur Omer-Jules Désaulniers, Inspecteur-général des écoles primaires, a été nommé récemment Surintendant de l'Instruction Publique de la Province de Québec;

ATTENDU qu'en nommant Monsieur Désaulniers à ce haut poste de commande le Gouvernement Provincial a su reconnaître sa compétence et sa vaste expérience dans le domaine de l'éducation;

ATTENDU que la Cité des Trois-Rivières s'enorgueillit à juste titre de cette heureuse nomination;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le Conseil se réjouit beaucoup de cet insigne honneur qui rejaillit sur toute la ville et prie Monsieur Omer-Jules Désaulniers de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations.

ADOPTE

Nomination
Aimé Dion
comme ex-
pert, re:
plaintes
au rôle

CONSIDERANT qu'en vertu de la loi 6 Geo. VI, chapitre 76, article 8, amendement la charte de la Cité, le Conseil doit nommer chaque année un expert pour faire partie du "Bureau d'audition des plaintes au rôle d'évaluation";

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

LUNDI, LE 6ième JOUR DE DECEMBRE 1948

Que monsieur Aimé Dion soit nommé membre du dit Bureau d'audition des plaintes au rôle d'évaluation 1949 et agisse en qualité d'expert pour le compte de la Cité.

ADOPTE

Vente d'im-
meubles à
M. Jos.
St-Pierre

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Joseph St-Pierre un terrain comprenant la partie nord-est du lot No 330 (330 ptie N.E.) et une partie du lot No 329 (p. 329) du cadastre officiel de la Cité avec bâtisses dessus construites; à distraire cependant de l'immeuble susdécrit une lisière de terrain faisant partie du lot No 330 (p. 330) du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 837 pieds carrés que la Cité se réserve aux fins de l'élargissement du côté sud-est de la rue Royale. La dite vente est faite pour le prix de \$9,000.00 payable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs de \$1,800.00 portant intérêt au taux de 3½% l'an; le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Félici-
tations à
l'Honora-
ble Duples-
sis, re:
distribu-
tion an-
nonces etc.

CONSIDERANT que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à sa séance du 8 mars 1948, a passé et adopté le règlement No 13-AAZ-4 prohibant la distribution, l'étalage, la mise en circulation ou la vente en tout endroit dans la Cité, de placards, annonces, prospectus et autres articles de nature séditieuse, révolutionnaire, anti-religieuse ou anti-patriotique ou de nature à offenser la décence ou les bonnes moeurs ou la croyance religieuse d'une partie quelconque de la population;

CONSIDERANT que l'Honorable Maurice L. Duplessis, en sa qualité de Procureur-Général de la Province a récemment prohibé la vente dans la province de Québec d'un calendrier que l'on a considéré de nature à offenser la décence ou les bonnes moeurs et donné l'ordre d'en cesser immédiatement la distribution;

CONSIDERANT toute la portée et l'influence salutaire de ce geste énergique posé par l'Honorable Maurice L. Duplessis, Procureur-Général de la Province;

CONSIDERANT que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières apprécie hautement l'attitude de fermeté prise par l'Honorable Procureur-Général pour le maintien et le respect de la moralité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

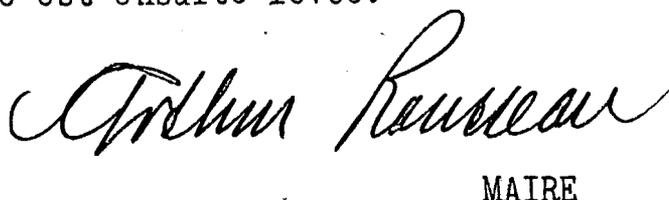
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, dans un mouvement de grande satisfaction, tient à féliciter très chaleureusement l'Honorable Maurice L. Duplessis, Premier Ministre et Procureur-Général pour sa rapide intervention, heureuse de conséquences et l'assurer de sa pleine et entière collaboration.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 20ième JOUR DE DECEMBRE 1948

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 20ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 décembre 1948 est lu et adopté.

Avis de
motion,
re: règ.
4 - ligne
de cons-
truction
et clapets
de sûreté

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 4 de la construction en ce qui a trait à la ligne de construction sur le côté sud-est de la rue Royale, depuis la rue St-Georges jusqu'à la rue St-Roch et en ce qui a trait aux eaux pluviales des toits et aux clapets de retenue dans les sous-sols et caves.

Lu en Conseil ce 20ième jour de décembre 1948.

(signé) J.-Alb. Durand

Compte
rendu de
la séance
du 6 dé-
cembre
1948 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Méd. Dufresne

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 6 décembre 1948, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
payés
pour no-
vembre
1948

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de novembre 1948, au montant de \$565,321.26, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
à payer
pour no-
vembre
1948

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que les comptes à payer pour le mois de novembre 1948, au montant de \$54,648.17, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LUNDI, LE 20ième JOUR DE DECEMBRE 1948

Bill pré-
senté à
la pro-
chaine Lé-
gislatiure

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Méd. Dufresne

1o. Qu'un projet de loi soit présenté par la Cité des Trois-Rivières à la Législature de cette province, à la prochaine session, pour les fins suivantes:

a) Amendements à la charte 1o.) pour la rendre plus claire en vue de percevoir la taxe de vente sur toutes les transactions imposables; 2o.) en ce qui a trait à la confection des comptes de taxes et l'emploi d'un taux composé; 3o.) pour défendre aux policiers et pompiers de la Cité d'appartenir ou de s'affilier à toute association non strictement locale;

b) Ratification de l'acquisition du terrain de la Succession Marchand et inclusion de ce terrain dans le territoire de la Cité;

c) Autorisation pour le Conseil de disposer à son gré, par vente ou par concession gratuite, en vue de favoriser la construction d'habitations et l'établissement d'industries, de toute partie des terrains acquis du Gouvernement Fédéral (champ de tir) et de la Succession Marchand, et dont la Cité n'aura pas besoin pour ses fins personnelles;

d) Ratification 1o.) de toute décision du Conseil d'accorder à Regent Shirts Mfg. Co. une réduction graduée de taxes municipales; 2o.) de toute résolution du Conseil accordant une pension de retraite à certains employés municipaux.

2o. Que le chef du Contentieux soit autorisé à faire toutes les procédures et tous les déboursés nécessaires ou utiles à cette fin;

3o. Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer sous le sceau de la Cité les pétitions introductives du dit projet de loi;

4o. Que l'Honorable Jean-Louis Baribeau, Conseiller Législatif et M. Maurice Bellemare, député du comté de Champlain, soient priés par le greffier de vouloir bien agir comme parrains du dit projet de loi devant le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative respectivement.

ADOPTE

Formation
en asso-
ciation
du Club
Guilmour
Inc.

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que la requête de M. Fernand Goneau et autres, demandant l'autorisation à ce Conseil de se former en association sous le nom de "Le Club Guilmour Inc." soit approuvée conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

ADOPTE

Mutations
immobiliè-
res de
novembre
1948

Vu le rapport No 48-11 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de novembre 1948;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

LUNDI, LE 20ième JOUR DE DECEMBRE 1948

Taxe d'eau
de 1940
à 1946
déduite
des livres
de la Cité

CONSIDERANT qu'il appert aux livres de la Cité que certains contribuables sont endettés de taxes d'eau pour un total de \$4,111.47 sur une période s'étendant de 1940 à 1946 inclusivement, suivant l'état détaillé ci-joint;

CONSIDERANT que la Cité ne peut exercer son recours pour le recouvrement de ces créances par suite d'indigence, décès ou déplacement de ces personnes en lieux inconnus;

CONSIDERANT qu'après examen de chacun des cas il a été reconnu recommandable de déduire ces créances dans les livres de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le trésorier soit autorisé à faire les entrées nécessaires aux livres de la Cité pour éteindre les dites créances à même la réserve de \$42,283.04 accumulée au 1er janvier 1948 afin de parer aux créances douteuses.

ADOPTE

Achat de
terrain
de Mme
Ernest
Fleury

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Mme Berthe Rochon Fleury un morceau de terrain faisant partie du lot No 386 de la subdivision officielle du lot No 1121 (1121 p. 386) du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$250.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du côté ouest de la rue Victoria; la dite somme de \$250.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTE

Achat de
terrain
de Mme
Oscar
Houle

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Mme Marie-Louise Lemay Houle une lisière de terrain faisant partie du lot No 330 (p. 330) du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 769 pieds carrés, pour le prix de \$3,500.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du côté sud-est de la rue Royale, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil; la dite somme de \$3,500.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTE

Achat de
terrain
de Mme Geo.
Ayotte

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Méd. Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Victor Abran, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Mme Lucienne Guillemette Ayotte, M. Jean-Jacques Ayotte, Mlle Estelle Ayotte et Mme Suzanna Ayotte Matteau une lisière de terrain

LUNDI, LE 20ième JOUR DE DECEMBRE 1948

faisant partie du lot No 332 (p. 332) du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 527 pieds carrés, pour le prix de \$1,000.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du côté sud-est de la rue Royale, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil; la dite somme de \$1,000.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTÉ

Achat de terrain PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

de M. Frank Spénard SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

et vente

de terrain à M. Frank Spénard

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Victor Abran, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Frank Spénard une étendue de terrain faisant partie du lot No 25 (p. 25) du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 655,400 pieds carrés, et une autre étendue de terrain faisant partie du lot No 24 (p. 24) du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 81,200 pieds carrés pour le prix de \$1,000.00 payable comptant, et M. Frank Spénard vend à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une étendue de terrain faisant partie du lot No 1101 (p. 1101) du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 412,500 pieds carrés pour le prix de \$1,000.00 payable comptant, la dite somme de \$1,000.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité, le tout conformément aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ

Cession de terrains PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

par la Cité à la SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Corporation Episcopale des Trois-Rivières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières cède gratuitement à la Corporation Episcopale Catholique Romaine des Trois-Rivières le lot No 178-123 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ

Rôle d'évaluation - homologation

CONSIDERANT que le Bureau d'Audition des Plaintes au Rôle d'Evaluation pour l'année 1949 a fait rapport des corrections à y apporter;

CONSIDERANT que le Président des Evaluateurs mentionne dans un rapport en date du 20 décembre 1948 que les dites corrections ont été faites au rôle conformément aux décisions rendues par le dit Bureau d'Audition des Plaintes;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le rôle d'évaluation pour l'année 1949 soit déclaré homologué et en vigueur jusqu'à la confection et homologation du prochain rôle.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 20ième JOUR DE DECEMBRE 1948

Fête civi-
que les
lundis
27 décem-
bre et 3
janvier

ATTENDU que par l'article 43 de la loi des Lettres de Chan-
ge, telle qu'éditée par la loi 24-25 Geo. V, 1934, chapitre 17,
sous-paragraphe D, le Conseil de la Cité peut désigner par résolu-
tion certain jour comme jour de fête municipale lequel devient
alors jour férié ou non juridique;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Méd. Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit prié de désigner les lundis
27 décembre 1948 et 3 janvier 1949, comme jours de fête municipale
et d'ordonner aux corporations, banques ou à toute personne que la
chose peut concerner, d'observer ces jours comme jours fériés et
non juridiques conformément à la loi ci-dessus mentionnée.

ADOPTE

Autorisa-
tion au
Maire de
signer
plan et
livre de
renvoi re:
lots 1100
et 1101

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les plan et
livre de renvoi montrant la subdivision d'une partie des lots Nos
1100 et 1101 du cadastre officiel de la Cité, préparé par R. H.
Houde, Arpenteur-Géomètre.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Garguau
GREFFIER

Arthur Lussier
MAIRE

MERCREDI, LE 29ième JOUR DE DECEMBRE 1948

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mercredi, le 29ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-huit, à trois heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur ROUSSEAU
Charles ROCHELEAU
Frédéric POLIQUIN
J.-Alb. DURAND
J.-Arthur GUIMONT
Albert PAQUIN
Médéric DUFRESNE
Emett BOLAND
J.-Amédée DESRUISSEAU

Achat de terrain de M. Albert H. Lacharité

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Albert H. Lacharité un terrain faisant partie du lot No 836 (p. 836) du cadastre officiel de la Cité, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$20,000.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du côté sud-ouest de la rue Bonaventure et du côté sud-est de la rue Hart, le tout conformément aux autres clauses et conditions mentionnées dans le dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et sujet à approbation par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil et à ratification par la Législature de Québec la dite somme de \$20,000.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTE

Panneaux-réclames - Ile St-Christophe

ATTENDU que le Gouvernement Fédéral est propriétaire de l'Ile St-Christophe située sur la rivière St-Maurice dans les limites de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que la rivière St-Maurice et les îles situées à son embouchure forment un magnifique panorama naturel qui s'offre à la vue des milliers de personnes passant chaque jour à cet endroit;

ATTENDU que des panneaux-réclames sont installés sur cette île, à proximité du pont qui traverse la rivière St-Maurice et qui relie les villes de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, tout en formant une importante section de la route nationale No 2;

ATTENDU que les dits panneaux-réclames sont de nature à enlever tout le cachet de beauté naturelle de cet endroit pittoresque et attrayant;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour les raisons mentionnées ci-dessus, prie humblement le Gouvernement Fédéral de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin de faire disparaître les panneaux-réclames installés sur l'Ile St-Christophe et que copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Wilfrid Gariépy, député du comté de Trois-Rivières au Parlement Fédéral, au Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et à l'Honorable Ministre des Travaux Publics.

ADOPTE

MERCREDI, LE 29ième JOUR DE DECEMBRE 1948

La séance est ensuite levée.

Georges Laming
GREFFIER

Arthur Rouneau
MAIRE